

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°6 JUIN 2004



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Éditorial	3
Textes de portée générale	5
Organisation générale de la recherche	5
Attributions du ministre (RMLR : 131)	5
Décret n° 2004-317 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	5
Décret n° 2004-373 du 29 avril 2004 relatif aux attributions déléguées au ministre délégué à la recherche	6
Organisation générale du CNRS	8
Programmes interdisciplinaires (RMLR : 271)	8
Instruction n° 040001DEP du 9 avril 2004 relative aux modalités de gestion administrative des programmes interdisciplinaires	8
Décision n° 040001DEP du 13 avril 2004 portant actualisation de la liste des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS répartis par domaine scientifique	12
Décision n° 040002DEP du 13 avril 2004 portant création d'un programme de recherche intitulé « Analyse, modélisation et ingénierie des systèmes amazoniens »	12
Décision n° 040004DEP du 13 avril 2004 portant création d'un programme de recherche intitulé « Astroparticules »	13
Décision n° 040003DEP du 20 avril 2004 modifiant la décision n° 010011DSPR du 9 juillet 2001 de création du programme de recherche « Matériaux »	14
Groupements de recherche (GDR) (RMLR : 2722)	14
Décision n° 040012SPHM du 21 avril 2004 modifiant la délégation gestionnaire du GDR n° 2569 - Groupement de recherche de théorie ergodique (GDRTE)	14
Décision n° 040005SING du 2 avril 2004 modifiant la décision n° 03A017DSI du 9 janvier 2004 portant création et renouvellement des groupements de recherche à compter du 1 ^{er} janvier 2004	14
Décision n° 040009SING du 2 avril 2004 modifiant la décision n° 02E005DSI du 15 janvier 2002 portant création et renouvellement des groupements de recherche à compter du 1 ^{er} janvier 2002	15
Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)	15
Décision n° 040010SING du 2 avril 2004 modifiant la décision n° 03A004DSI du 14 janvier 2003 portant création et renouvellement des fédérations de recherche à compter du 1 ^{er} janvier 2003	15
Unités de service (RMLR : 2741)	16
Décision n° 040001DIST du 30 avril 2004 portant suppression de l'UPS n° 2266 - CNRS Images/Média et de l'UPS n° 2056 - CNRS - Diffusion - Vidéotheque - Phototheque	16
Décision n° 040002DIST du 30 avril 2004 portant création de l'UPS n° 2841 - CNRS Images	16
Questions administratives et juridiques générales	18
Bases de données (RMLR : 4111)	18
Décision n° 04P003DSI du 3 mai 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web du Laboratoire de Génie Chimique (LGC) - UMR C5503	18
Décision n° 04P004DSI du 3 mai 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web du Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès	19
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalités	21
Dons et legs (RMLR : 6333)	21
Décision n° 040020DAJ du 16 avril 2004 acceptant la libéralité consentie par Mme Cécile FIGLEROWICZ veuve BEL	21
Personne responsable (RMLR : 634223)	21
Décision n° 040025DAJ du 13 avril 2004 portant attribution de la qualité de personne responsable des marchés de l'UPS n° 76 - INIST au délégué régional pour la circonscription Nord-Est	21

Mesures particulières	23
Cabinet du ministre	23
Arrêté du 8 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre.	23
Arrêté du 8 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre délégué	23
Comités, conseils et commissions	24
Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (54 ^e séance) du 25 mars 2004	24
Décision n° 040008SGCN du 13 avril 2004 portant nomination des membres du conseil scientifique du département des sciences et technologies de l'information et de la communication	25
Décision n° 040007SGCN du 13 avril 2004 portant nomination des membre du conseil scientifique du département des sciences de l'homme et de la société	25
Décision n° 040001DRH du 30 mars 2004 modifiant la décision n° 020049DRH du 5 novembre 2002 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des chargés de recherche du CNRS	25
Décision n° 040012DRH du 28 avril 2004 de nomination des membres de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité du Centre national de la recherche scientifique.	26
Décision n° 040059INPN du 7 avril 2004 modifiant la décision n° 010016INPN du 13 juin 2001 modifiée (1) relative à la composition du comité spécial d'hygiène et de sécurité de l'IN2P3.	27
Décision n° 040026DR07 du 28 avril 2004 de constitution du comité paritaire de gestion du restaurant de Villeurbanne de la délégation Rhone-Alpes, site Vallée du Rhône	27
Décision n° 040100DR08 du 31 mars 2004 relative à la composition du conseil de service de la délégation Centre - Auvergne et Limousin	28
Décision n° 040803DR12 du 7 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille.	29
Décision n° 040845DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6152 - Laboratoire mouvement et perception	29
Décision n° 040848DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de LUMINY	30
Décision n° 040843DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6207 - Centre de physique théorique	30
Décision n° 040850DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine	31
Décision n° 040004DR13 du 22 avril 2004 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier.	32
Décision n° 040005DR13 du 27 avril 2004 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5160 - Centre de pharmacologie et biotechnologie pour la santé	32
Décision n° 040150DR19 du 22 avril 2004 modifiant la décision n° 020291DR19 du 3 juin 2002 relative à la nomination des membres du Comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie ...	33
Nominations	34
Fin de fonctions	36
Délégations de signature	36
Informations générales	67
Textes signalés	67
Questions-Réponses parlementaires	71
À lire	73

Au terme du remaniement ministériel du 31 mars 2004, plus d'une cinquantaine de décrets fixant les attributions des différents ministères ont été publiés durant le mois d'avril. Deux d'entre eux concernent plus particulièrement le CNRS.

Le décret n° 2004-317 du 8 avril 2004 définit les attributions de M. François Fillon, nouveau ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A ce titre, il lui revient de préparer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement à tous les niveaux .

En liaison avec les autres ministres intéressés, il propose et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche, de la technologie, de l'espace, de l'utilisation et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

C'est à lui que revient, dans le cadre du budget civil de recherche et de développement technologique (BCRDT), de préparer les décisions du Gouvernement pour l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat.

Le décret n° 2004-373 du 29 avril 2004 détaille les compétences déléguées par François Fillon à François d'Aubert nommé ministre délégué. Il s'agit des attributions relatives au domaine de la recherche, des NTIC et de l'espace.

Le texte précise que le ministre délégué dispose de deux directions pour l'exercice de ces attributions.

D'une part, la direction de la recherche chargée d'élaborer la politique en matière de recherche et d'emploi scientifique et de veiller à sa mise en œuvre. Cette direction propose les orientations en matière de politique scientifique et mobilise les moyens nécessaires à leur réalisation, en relation avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur qui en sont les opérateurs.

D'autre part, la direction de la technologie qui élabore la politique de développement technologique et d'innovation et définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et le partenariat technologique avec les entreprises. Elle participe également à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne et en suit l'exécution. Elle détermine les procédures de financement de la recherche industrielle et de soutien à l'innovation.

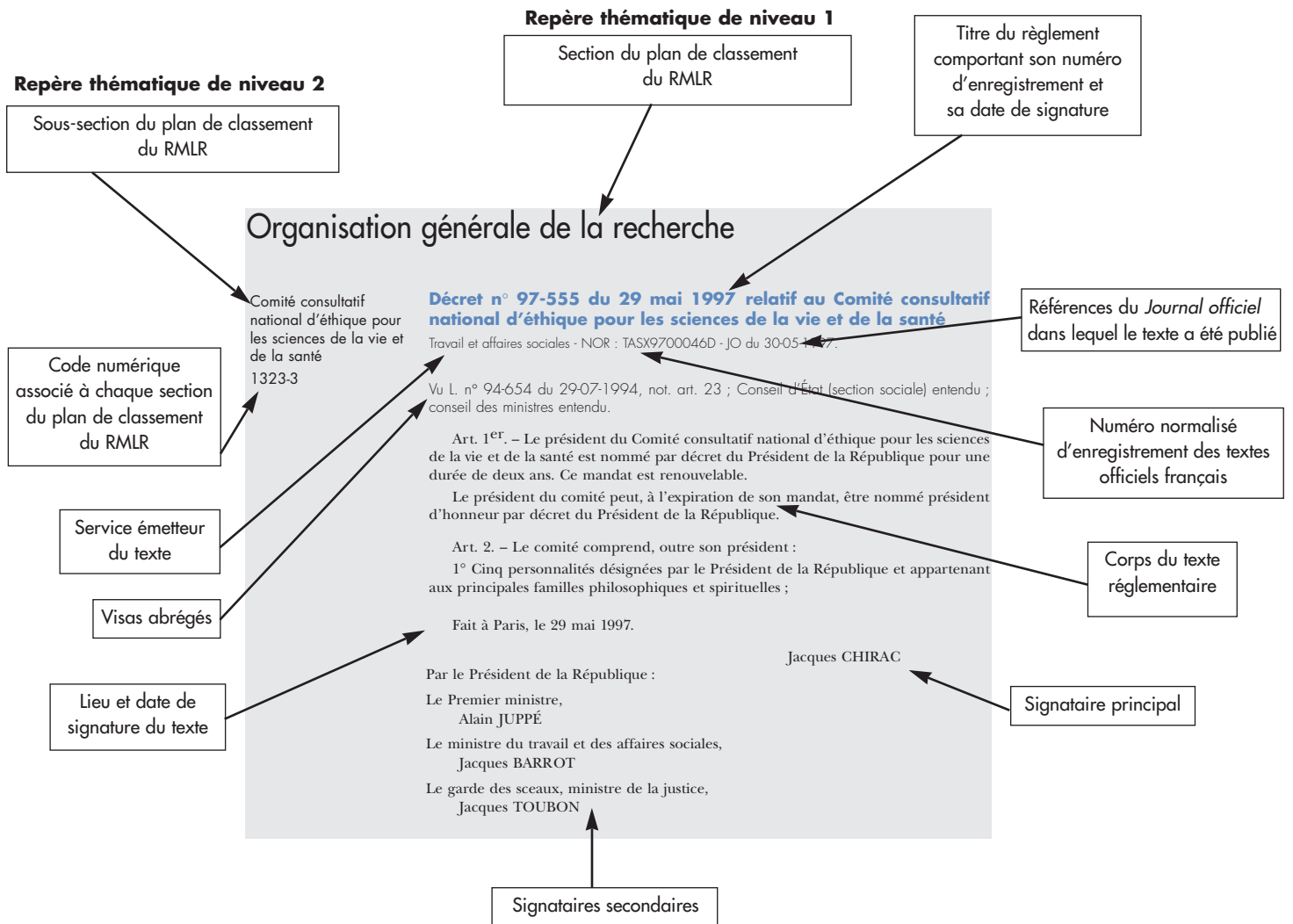
Le ministre délégué a également la possibilité de solliciter « en tant que de besoin » l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Enfin, plus spécifiquement pour le secteur des NTIC, le ministre et le ministre délégué peuvent s'appuyer sur le conseil consultatif de l'internet, la délégation aux usages de l'internet, la direction du développement des médias, l'agence pour le développement de l'administration électronique et le conseil stratégique des technologies de l'information.

Le secrétaire général,

Jacques BERNARD

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Organisation générale de la recherche

Attributions du ministre
RMLR : 131

Décret n° 2004-317 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENX0400064D - JO du 09-04-2004, pp. 6729-6730

Vu D. n° 59-178 du 22-01-1959 ; D. n° 2000-1074 du 03-11-2000 ; D. n° 2003-141 du 21-02-2003 ; D. n° 2003-317 du 07-04-2003 ; D. du 30-03-2004 ; D. du 31-03-2004 ; Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ; Conseil des ministres entendu.

Art. 1^{er}. - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare et met en oeuvre la politique du Gouvernement relative à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire, secondaire et supérieur.

Art. 2. - Outre les attributions mentionnées à l'article 1^{er}, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche propose et, en liaison avec les autres ministres intéressés, met en oeuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il est compétent en matière de politique de l'espace.

Il prépare les décisions du Gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'Etat dans le cadre du budget civil de recherche et de développement technologique. A cet effet, les autres ministres lui présentent leurs propositions de crédits de recherche.

Il participe à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Il prépare et, conjointement avec les autres ministres intéressés, met en oeuvre la politique du Gouvernement en faveur de l'utilisation et de la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 3. - Pour l'exercice de ses attributions, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a autorité sur la direction de l'enseignement supérieur, la direction de l'enseignement scolaire, la direction de la recherche, la direction de la technologie, la direction de l'évaluation et de la prospective, la direction des personnels enseignants, la direction de l'encadrement, la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, la direction des affaires financières, la direction des affaires juridiques, la direction des relations internationales et de la coopération, la délégation à la communication, la mission scientifique, technique et pédagogique, l'inspection générale de l'éducation nationale, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, l'inspection générale des bibliothèques ainsi que sur les autres services énumérés au premier alinéa de l'article 1^{er} du décret du 7 avril 2003 susvisé.

Pour l'exercice de ces mêmes attributions, il dispose, en tant que de besoin, notamment pour l'attribution des aides aux associations qui prolongent l'action de l'enseignement public, de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Il dispose du conseil consultatif de l'internet et de la délégation aux usages de l'internet.

Il peut faire appel à la direction du développement des médias, à l'agence pour le développement de l'administration électronique et au conseil stratégique des technologies de l'information.

Art. 4. - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche assure, conformément à leurs dispositions statutaires, la tutelle des établissements publics relevant de ses attributions.

Art. 5. - Le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 2004.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jean-Pierre RAFFARIN

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
François FILLON

Attributions du ministre
RMLR : 131

Décret n° 2004-373 du 29 avril 2004 relatif aux attributions déléguées au ministre délégué à la recherche

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECX0407275D - JO du 30-04-2004, pp. 7754-7755

Vu D. n° 2000-1074 du 03-11-2000 ; D. n° 2003-141 du 21-02-2003 ; D. n° 2003-317 du 07-04-2003 ; D. du 30-03-2004 ; D. du 31-03-2004 mod. ; D. n° 2004-317 du 08-04-2004.

Art. 1^{er}. - M. François d'Aubert, ministre délégué à la recherche, exerce, par délégation du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les attributions de celui-ci relatives à la recherche, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à la politique de l'espace.

Art. 2. - Pour l'exercice de ses attributions, le ministre délégué à la recherche dispose :

1° De la direction de la recherche et de la direction de la technologie ;

2° En tant que de besoin, de la direction de l'enseignement supérieur, de la direction de l'évaluation et de la prospective, de la direction des personnels enseignants, de la direction de l'encadrement, de la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, de la direction des affaires financières, de la direction des affaires juridiques, de la direction des relations internationales et de la coopération, de la délégation à la communication, de la mission scientifique, technique et pédagogique, de l'inspection générale de l'éducation nationale, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, de l'inspection générale des bibliothèques ainsi que des autres services énumérés au premier alinéa de l'article 1^{er} du décret du 7 avril 2003 susvisé.

Pour l'exercice de ses attributions en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, le ministre délégué à la recherche peut faire appel au conseil consultatif de l'internet, à la délégation aux usages de l'internet, à la direction du développement des médias, à l'agence pour le développement de l'administration électronique et au conseil stratégique des technologies de l'information.

Art. 3. - M. François d'Aubert reçoit délégation du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions qui lui sont déléguées par le présent décret.

Il contresigne, conjointement avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les décrets relevant de ces attributions.

Art. 4. - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à la recherche sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 avril 2004.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Jean-Pierre RAFFARIN

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,

François FILLON

Le ministre délégué à la recherche,

François D'AUBERT

Organisation générale du CNRS

Programmes
interdisciplinaires
RMLR : 271

Instruction n° 040001DEP du 9 avril 2004 relative aux modalités de gestion administrative des programmes interdisciplinaires

Direction des études et des programmes

Destinataires :

- les directeurs scientifiques des programmes ;
- les directeurs de programme ;
- les délégués régionaux ;
- copie aux secrétaires généraux de département scientifique ;
- la direction des finances

La présente instruction, qui annule et remplace l'instruction INS n° 030001DEP du 12 février 2003, définit les modalités de la gestion administrative des programmes pluridisciplinaires du CNRS, qui obéissent aux principes de fonctionnement suivants.

1. CREATION ET DUREE

2. SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

- a) Le siège du programme
- b) Le rôle des délégations
 - b.1) La gestion générale du programme
 - b.2) La gestion financière

3. AFFECTATION DES PERSONNELS DU PROGRAMME

4. REGLES USUELLES DU CNRS POUR LA GESTION DES PROGRAMMES DANS LES LABORATOIRES

1. CREATION ET DUREE

Un programme est créé par décision du Directeur général, après avis du conseil scientifique et approbation du conseil d'administration, à compter d'une date déterminée et pour une durée prévisionnelle fixée lors de la création (généralement 4 ans). Il est par conséquent nécessaire de prendre une autre décision dans les mêmes formes, ou pour le prolonger, ou pour l'arrêter.

2. SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

a) Le siège du programme

Le siège de chaque programme est fixé dans la décision de création. Afin d'éviter une charge administrative supplémentaire au laboratoire d'appartenance du directeur du programme, et en raison du caractère pluridisciplinaire du programme qui n'est pas compatible avec une gestion par un département scientifique, le siège est localisé dans la délégation régionale de rattachement du laboratoire susmentionné. Les instituts peuvent également constituer une possibilité de localisation ; dans ce cas, ils interviennent comme une délégation, et mettent en œuvre le dispositif de suivi et de compte rendu des actions du programme.

b) Le rôle des délégations

Le délégué régional dont la délégation est siège d'un programme est le correspondant privilégié du responsable du programme considéré. Il intervient, en concertation avec lui, à trois niveaux.

b.1) La gestion générale du programme

Le délégué régional met en œuvre les moyens administratifs nécessaires au fonctionnement du ou des programmes qui lui sont rattachés. Il lui appartient, soit de dégager des moyens administratifs spécifiques, soit d'intégrer la gestion dans la charge de travail courante des services, soit de prévoir toute autre organisation de son choix ; toutefois, dans

ces deux derniers cas il est opportun de désigner un interlocuteur de premier niveau capable d'orienter les questions vers les services concernés de la délégation.

Le cas échéant, un recrutement de type assistant technique gestionnaire(s) sera à la délégation pour la durée du programme afin de prendre en charge les tâches matérielles, telles que les convocations des comités intéressant le programme, la diffusion des appels d'offres, la réception et le dépouillement des propositions des laboratoires et tout autre acte de gestion induit par le programme.

Cet agent, affecté à la délégation, dépend administrativement du délégué régional qui le gère. Il est l'interlocuteur du directeur de programme, qui lui transmet ses instructions. Cette formule permet, d'une part de partager un agent sur plusieurs programmes d'ampleur plus réduite, et d'autre part de garantir qu'à tout moment le directeur de programme peut disposer d'une assistance en délégation. Le délégué régional doit en effet faire en sorte de pourvoir au remplacement de l'assistant gestionnaire de programme à l'occasion de ses congés par exemple, et d'assurer la continuité du service.

Les postes affectés à la gestion des programmes dans les délégations régionales font l'objet d'un réexamen annuel tenant compte de l'évolution des besoins résultant de l'achèvement de programmes ou du lancement de nouveaux programmes.

b.2) La gestion financière

En matière financière, le directeur du programme fait procéder à la saisie des notifications dans l'application Prépilab mise à sa disposition par le délégué régional. Les notifications peuvent évidemment concerner des actions et des laboratoires extérieurs au ressort territorial de la délégation.

A partir de 2004, tous les programmes interdisciplinaires passent par un régime de soutien aux projets par tranches annuelles :

- le budget 2004 de ceux des programmes qui, auparavant, finançaient les projets sélectionnés en une fois sur la totalité de leur durée généralement de deux à trois ans correspond à l'enveloppe de la seule première tranche de financement pour les projets qui seront retenus en 2004. La ou les tranches annuelles suivantes seront financées sur les budgets attribués aux directeurs de programme au titre du ou des exercices budgétaires ultérieurs ;
- à partir de 2005, le budget de chacun des programmes sera en conséquence destiné à couvrir les suites des actions retenues la ou les années précédentes et la première tranche annuelle des actions nouvelles sélectionnées au titre de l'année en cours ;
- les projets sélectionnés, qui désormais recevront des dotations annuelles successives tout au long de leur durée, feront l'objet d'un échéancier pluriannuel prévisionnel établi par le directeur du programme et communiqué aux responsables concernés. Cet échéancier pourra être révisé dans le cadre du suivi de l'avancement scientifique et financier des projets par les instances ad hoc du programme.
- les crédits annuels alloués aux équipes sont destinés à être engagés dans leur totalité au terme des douze mois suivant la date de leur notification. La direction des études et des programmes est chargée du suivi des engagements en liaison avec les délégations régionales.

Il est impératif que les directeurs de programme notifient la totalité des autorisations d'engagement sur subvention de l'Etat (AE) qui leur sont attribuées chaque année. Les crédits non notifiés à la clôture de l'exercice budgétaire (en général vers la mi-décembre), ne sont pas remis en place l'année suivante, sauf cas particulier sujet à justification expresse. La mise en place des crédits notifiés par un directeur de programme est effectuée par la délégation gestionnaire du laboratoire bénéficiaire, au vu des indications portées sur la notification par le notificateur désigné du programme.

Des attributions de crédits peuvent également s'adresser à des laboratoires ou des partenaires extérieurs au CNRS. Dans ce cas, il est procédé au versement d'une subvention à un autre établissement public (par exemple une université ou un autre EPST) ou à un organisme privé. Afin de rendre souple et rapide cette procédure, le conseil d'administration du CNRS a accordé une délégation de pouvoirs au directeur général afin d'attribuer des subventions pour l'exécution des programmes, dans la limite du triple du seuil fixé pour les achats sur marchés non formalisés (procédure de mise en concurrence adaptée), soit actuellement 3 fois 150 000 €, c'est-à-dire 450 000 €. Ce versement sous forme de subvention n'est toutefois possible que lorsque les résultats attendus ne sont pas susceptibles d'être valorisés. Dans le cas contraire, il convient d'établir une convention. Par ailleurs,

dans le cas où le partenaire est un organisme privé et que le montant du financement alloué est supérieur à 23 000 euros TTC, il convient également d'établir une convention (cf. Instruction de procédure : attribution de subvention du 1^{er} décembre 1999 : <http://www.sg.cnrs.fr/bpcmodernisation/procedfi/subventions/subventionVersion2.pdf>).

Cette délégation de pouvoirs fait l'objet d'un compte-rendu annuel qui précise pour chaque subvention son bénéficiaire et sa destination exacte. Le principe est que la décision de subvention est établie au bénéfice du partenaire (établissement public ou organisme privé) et inclut l'ensemble des crédits attribués aux laboratoires qui en relèvent. L'exercice par le CNRS du droit à déduction de la TVA est subordonné à la production par le bénéficiaire d'un document (appel de fonds par exemple) faisant apparaître la TVA.

En dehors de cette hypothèse de versement de subvention par le CNRS, une convention est conclue avec le(s) partenaire(s) extérieur(s) pour permettre la mise en place du financement souhaité.

En règle générale, les crédits de programme ne peuvent être notifiés à un laboratoire coordonnateur qui les sous-répartirait par transfert, mais doivent être notifiés par le directeur de programme directement aux unités impliquées. Il est souhaitable que les notifications ne soient pas inférieures à un montant significatif, conforme à la logique de programmation qui suppose d'attribuer les moyens nécessaires à la réalisation complète d'une recherche, en réponse à un appel d'offres (à titre indicatif de l'ordre de 50 000 €, cette enveloppe pouvant être plus réduite dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales). Afin de suivre chacune des opérations individualisées relevant d'un programme, et qui donnerait lieu à des notifications auprès de plusieurs unités, il est possible de réserver la première ligne de la zone " observations " à l'indication de l'opération concernée.

b.3) La mise en œuvre des moyens matériels

La délégation assure le fonctionnement technique et logistique (1) du programme.

Ainsi, les dépenses d'hébergement ou de fonctionnement liées aux locaux, au mobilier, à l'affranchissement du courrier, au téléphone ou aux frais de missions sont gérés par la délégation siège qui les impute sur un CDP spécifique au programme créé à cette fin. Ce CDP est doté en début d'année, par le directeur du programme, à partir des crédits qui lui sont attribués, d'une provision qui peut être réajustée si nécessaire. Les frais de publication relatifs à l'activité scientifique (édition de rapports d'activité, d'actes de colloques, etc..) et les frais de routage y afférents sont à imputer directement, et au cas par cas, sur les crédits de programme. Enfin, l'adresse officielle du programme (contenu du papier à en-tête et adresse postale) est fixée par le directeur du programme en accord avec le délégué régional.

3. AFFECTATION DES PERSONNELS DU PROGRAMME

Le directeur de programme peut estimer nécessaire de constituer une équipe scientifique autour de lui, de manière à l'aider à organiser les travaux du programme. S'il s'agit de chercheurs, ceux-ci peuvent éventuellement bénéficier du statut de chargés de mission à temps partiel auprès du directeur général pour le programme, leur affectation dans leur laboratoire restant inchangée. S'il s'agit d'ITA, dont le concours n'est recherché qu'à temps partiel, leur affectation peut également rester inchangée et ils sont alors autorisés à travailler pour le programme à temps partiel. En revanche, s'ils travaillent à temps plein pour le programme, leur affectation est modifiée : ils sont affectés au laboratoire du responsable du programme. Le programme ne constituant pas une unité ou un service, il n'est en effet pas possible d'" affecter " des personnels directement auprès de celui-ci.

4. REGLES USUELLES DU CNRS POUR LA GESTION DES CREDITS DE PROGRAMMES DANS LES LABORATOIRES

Les procédures utilisées sont celles en vigueur au CNRS.

Lorsqu'un programme bénéficie de financements en provenance d'autres partenaires, ces participations sont budgétisées en recettes et inscrites sur le code budgétaire (0690) (2). Elles peuvent être prévues dès le budget primitif ou être inscrites au moment

(1) Ce point ne signifie pas qu'elle est contrainte de fournir au responsable du programme une installation matérielle dédiée ; il appartient au délégué de satisfaire la demande dans la stricte mesure des moyens mis à sa disposition, en concertation avec le responsable de programme.

(2) A compter de l'exercice 2003.

des DM et mises en place en tant que de besoin. Lorsqu'un programme interdisciplinaire a pris fin, les crédits mis en place dans les laboratoires et non engagés au terme de l'année qui suit celle de l'achèvement du programme sont annulés et repris au niveau central de l'organisme, cette opération étant conduite par les délégués régionaux en liaison avec la DEP et la DFI.

Pour le financement de dépenses de personnel, les crédits alloués aux laboratoires par les programmes suivent les règles générales d'utilisation, distinctes suivant que les dotations allouées proviennent de la subvention de l'état ou des ressources propres.

Le tableau suivant récapitule les possibilités offertes en ce domaine :

Type d'opérations " personnel " envisagées	SUBVENTION DE L'ETAT Programmes CNRS (codification centre de dépenses N° 2NNXXX) Origine : code budgétaire (0690) Programmes FNS/FRT (*) (codification centre de dépenses N° 2/ 3NNXXX) Origine : code budgétaire (0690)	<i>Destinataire</i> (code budgétaire)
Vacations	Virement autorisé	(06910) (section I – Vacations)
EGID	autorisé dans les conditions limitées d'utilisation	
CDD	FNS-FRT seulement En cas de recrutement prévu, virement des crédits en section 1	Section 1 – compte budgétaire 6462
Type d'opération " personnel " envisagées	RESSOURCES PROPRES (codification centre de dépenses N° 3NNXXX) Origine : code budgétaire (0690)	Destinataire (code budgétaire)
Vacations	Autorisées	(0690) CDP du programme
EGID	Tous les programmes : autorisés	(0690) CDP du programme
CDD	Crédits hors FNS/FRT <hr/> FNS-FRT En cas de recrutement prévu, virement des crédits en section 1	(0690) CDP du programme <hr/> section 1 – compte budgétaire 642

(* versement direct au CNRS par arrêté de répartition : en voie d'extinction)

Les recrutements en CDD financés par la subvention de l'Etat ne peuvent l'être qu'au titre des programmes du FNS et du FRT lorsqu'ils le prévoient explicitement et ce dans le cadre des dispositions en vigueur au CNRS. Ils doivent faire l'objet d'une demande préalable de virement en section 1 à la délégation régionale, et sont autorisés sous réserve de délais compatibles avec les dates prévues des décisions modificatives budgétaires soumises au conseil d'administration. Dans la mesure du possible, il est conseillé d'établir une prévision annuelle au dernier trimestre de l'année précédente, qui permet de mettre en place les crédits sur l'année dès le budget primitif, et d'éviter des avances de crédits qui doivent demeurer exceptionnelles.

Les recrutements éventuels de personnels peuvent également s'effectuer sur ressources propres dans le cadre de conventions de recherche avec des partenaires extérieurs, sous forme de contrats à durée déterminée, et à la condition qu'il ne s'agisse en aucun cas de personnel administratif ou de gestion technique.

Fait à Paris, le 9 avril 2004.

Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Programmes
interdisciplinaires
RMLR : 271

Décision n° 04001DEP du 13 avril 2004 portant actualisation de la liste des programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS répartis par domaine scientifique

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 030001DEP du 09-04-2003 ; avis du conseil scientifique du CNRS du 12-02-2004 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 25-03-2004.

Art. 1^{er}. - Les programmes interdisciplinaires de recherche du CNRS intéressant plusieurs départements scientifiques regroupés par domaines scientifiques sont les suivants :

1/ Domaine " le vivant et ses enjeux sociaux "

- Origine de l'homme, du langage et des langues ;
- Dynamique et réactivité des assemblages biologiques ;
- Protéomique et génie des protéines ;
- Imagerie du petit animal ;
- Sciences bio-médicales, santé et société ;
- Microbiologie fondamentale.

2/ Domaine " information, communication et connaissance "

- Société de l'information ;
- Traitement des connaissances, apprentissage et NTIC ;
- Systèmes complexes en SHS ;
- Histoire des savoirs.

3/ Domaine " environnement, énergie et développement durable "

- Programme sur l'aval du cycle électronucléaire (PACE) ;
- Impact des biotechnologies dans les agro-écosystèmes ;
- Energie ;
- Développement urbain durable ;
- Analyse, modélisation et ingénierie des systèmes amazoniens.

4/ Domaine " nanosciences, nanotechnologies, matériaux "

- Nanosciences - nanotechnologies ;
- Matériaux ;
- Microfluidique et microsystèmes fluidiques.

5/Domaine " astroparticules : des particules à l'univers "

- Astroparticules.

Art. 2. - La présente décision qui abroge la décision n° 030001DEP du 9 avril 2003 sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Programmes
interdisciplinaires
RMLR : 271

Décision n° 04002DEP du 13 avril 2004 portant création d'un programme de recherche intitulé « Analyse, modélisation et ingénierie des systèmes amazoniens »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 19-12-2003 ; avis du conseil scientifique du CNRS du 12-02-2004 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 25-03-2004 ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004.

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme de recherche intitulé « Analyse, modélisation et ingénierie des systèmes amazoniens ». La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe à la présente décision (1).

Art. 3. - Le siège du programme est la délégation Paris A.

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Monsieur Bernard PAU, directeur scientifique.

Art. 5. - Monsieur Alain PAVE est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la notification des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Monsieur Bernard DELAY est nommé directeur adjoint du programme. Il assiste le directeur du programme dans ses missions.

Art. 7. - Le secrétaire général, le directeur scientifique et le directeur des études et des programmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Programmes
interdisciplinaires
RMLR : 271

Décision n° 040004DEP du 13 avril 2004 portant création d'un programme de recherche intitulé « Astroparticules »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 13 ; DEC. n° 000256BPC du 04-07-2000 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 19-12-2003 ; avis du conseil scientifique du CNRS du 12-02-2004 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 25-03-2004 ; DEC. n° 040001DEP du 13-04-2004.

Art. 1^{er}. - Il est créé, à compter de la date de signature de la présente décision, un programme de recherche intitulé « Astroparticules » prenant la suite du programme du même nom créé en 2000. La durée prévisionnelle de ce programme est fixée à 4 ans.

Art. 2. - Son champ d'action, ses objectifs et ses modes d'opération sont décrits en annexe à la présente décision (1).

Art. 3. - Le siège du programme est l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

Art. 4. - Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Monsieur Michel SPIRO, directeur scientifique.

Art. 5. - Monsieur Stavros KATSANEVAS est nommé directeur du programme. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la notification des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation.

Art. 6. - Le secrétaire général, le directeur scientifique et le directeur des études et des programmes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

(1) Annexe non publiée.

Programmes
interdisciplinaires
RMLR : 271

Décision n° 040003DEP du 20 avril 2004 modifiant la décision n° 010011DSPR du 9 juillet 2001 de création du programme de recherche « Matériaux »

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 010011DSPR du 09-07-2001.

Art. 1^{er}. - L'article 4 de la décision n° 010011DSPR du 9 juillet 2001 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 4. - Le programme est placé sous l'autorité de Monsieur Marc LEDOUX, directeur scientifique ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Groupements de
recherche (GDR)
RMLR : 2722

Décision n° 040012SPHM du 21 avril 2004 modifiant la délégation gestionnaire du GDR n° 2569 - Groupement de recherche de théorie ergodique (GDRTE)

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999, not. art. 1^{er} ; DEC. n° 03A006DSI du 14-01-2003, not. art. 1^{er} ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; sur proposition du directeur du département des sciences physiques et mathématiques.

Art. 1^{er}. - A l'article 1 de la décision n° 03A006DSI susvisée du 14 janvier 2003, les dispositions relatives au GDR n° G2569 sont remplacées par les dispositions suivantes :

Département Sciences physiques et mathématiques

Délégation Côte d'Azur

GDR n° G2569, Intitulé : Groupement de recherche de Théorie Ergodique

Directeur : Monsieur Yves LACROIX, professeur

Section d'évaluation : 1

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Groupements de
recherche (GDR)
RMLR : 2722

Décision n° 040005SING du 2 avril 2004 modifiant la décision n° 03A017DSI du 9 janvier 2004 portant création et renouvellement des groupements de recherche à compter du 1^{er} janvier 2004

Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 03A017DSI du 09-01-2004.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit :

Département Sciences pour l'Ingénieur.

Pour le GDR2799, intitulé " Micropesanteur Fondamentale et Appliquée " – directeur : Bernard ZAPPOLI, la délégation Midi-Pyrénées est remplacée par la délégation Aquitaine et Poitou-Charentes.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Groupements de
recherche (GDR)
RMLR : 2722

Décision n° 040009SING du 2 avril 2004 modifiant la décision n° 02E005DSI du 15 janvier 2002 portant création et renouvellement des groupements de recherche à compter du 1^{er} janvier 2002

Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 02E005DSI du 15-01-2002.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit :

Département Sciences pour l'Ingénieur.

Pour le GDR2503, intitulé " Micro et nanothermique " – directeur : Sébastien VOLZ, la délégation Aquitaine et Poitou-Charentes est remplacée par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Formations de recherche
en évolution (FRE)
RMLR : 2723

Décision n° 040010SING du 2 avril 2004 modifiant la décision n° 03A004DSI du 14 janvier 2003 portant création et renouvellement des fédérations de recherche à compter du 1^{er} janvier 2003

Sciences pour l'ingénieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 03A004DSI du 14-01-2003.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit :

Département Sciences pour l'Ingénieur

Pour la FR2609, intitulée " Fédération francilienne en Mécanique des Matériaux " – directeur : André ZAOUI,

a) Remplacer :

" Est approuvée la création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2003 "

par :

" Est approuvée la création pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2003 ".

b) Compléter :

Partenaires du CNRS : Ecole Polytechnique, ENSM Paris, ENPC

par :

EC Paris, ENS Cachan, ENSAM, LCPC, Université Paris 6, Université Versailles St Quentin.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 040001DIST du 30 avril 2004 portant suppression de l'UPS n° 2266 - CNRS Images/Média et de l'UPS n° 2056 - CNRS - Diffusion - Vidéothèque - Photothèque

Délégation à l'information scientifique et technique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 998802DCAJ du 12-07-1999 ; DEC. n° 030002DIST du 15-07-2003 ; DEC. n° 000350DCAJ du 17-05-2000.

Art. 1^{er}. - L'unité propre de service (UPS) intitulée " CNRS Diffusion - Vidéothèque - Photothèque ", n° S2056, est supprimée à compter du 1^{er} mai 2004.

Art. 2. - L'unité propre de service (UPS) intitulée " CNRS Images/Média ", n° S2266, est supprimée à compter du 1^{er} mai 2004.

Art. 3. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service
RMLR : 2741

Décision n° 040002DIST du 30 avril 2004 portant création de l'UPS n° 2841 - CNRS Images

Délégation à l'information scientifique et technique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Une unité propre de service (UPS) intitulée " CNRS Images ", n° S2841, est créée pour une durée de quatre ans renouvelable à compter du 1^{er} mai 2004.

Cette unité est rattachée à la Délégation à l'Information Scientifique et Technique.

Art. 2. - Missions

L'unité CNRS Images a pour mission de témoigner de la recherche et spécialement de celle qui est conduite au CNRS par la photo et l'audiovisuel. Cette mission donne lieu à quatre activités principales :

1. *une activité d'accompagnement de l'actualité scientifique au CNRS*

L'unité est en charge de la création d'images nouvelles (photos et séquences audiovisuelles) en relation avec les priorités scientifiques et l'actualité du CNRS.

2. *une activité de création audiovisuelle*

L'unité conçoit, soutient, réalise, seule ou en partenariat, des documents scientifiques, des programmes audiovisuels, des émissions et des séries télévisuelles liées à la recherche.

En parallèle, l'unité mène, pour et avec les acteurs de la recherche et les professionnels de l'audiovisuel, une réflexion sur l'écriture de la science en images et la médiatisation de la recherche.

3. *une activité de diffusion culturelle*

L'unité conçoit, soutient, organise, seule ou en partenariat, des manifestations nationales et internationales destinées à faire connaître et à promouvoir le CNRS au travers des images produites ou conservées par l'unité.

4. *une activité de conservation et d'archivage*

L'unité assure le recensement des images fixes et animées existant dans les laboratoires du CNRS. Elle veille à la conservation et, le cas échéant, à la restauration du fonds d'images du CNRS.

Art. 3. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 4. - Direction de l'unité

M. Pierre SALIOT, Ingénieur de Recherche contractuel, est nommé directeur de l'UPS S2841 CNRS Images à compter du 1^{er} mai 2004 et pour la durée de l'unité.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Art. 5. - Locaux

L'unité propre de service dispose de locaux sis à Meudon appartenant au CNRS.

Art. 6. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 7. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 8. - Comité d'orientation et de surveillance

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art. 9. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Questions administratives et juridiques générales

Bases de données
RMLR : 4111

Décision n° 04P003DSI du 3 mai 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web du Laboratoire de Génie Chimique (LGC) – UMR C5503

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978, not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; avis de la CNIL réputé favorable à compter du 17-02-2004.

Art. 1^{er}. - Il est créé au Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503, un site Web <http://lgc.inp-toulouse.fr>; dans le cadre duquel sont mis en œuvre les traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

- a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au laboratoire : un annuaire et un organigramme ;
- b) la diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au laboratoire : annuaire électronique ;
- c) l'accès restreint à certains services du site (Intranet) pour la gestion de l'annuaire électronique.

Art. 2. - Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de :

a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503 :

- annuaire : nom, prénom, téléphone, e-mail, fonction, département, mots clés, curriculum vitae, photographie, lien page personnelle, thèmes de recherche, sujet de thèse, partenariat industriel, contexte industriel, développement, technique utilisée ;
- organigramme : nom et prénom de chaque responsable de service dans l'unité.

b) diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503 : nom, prénom, téléphone, e-mail, fonction, département, mots clés, curriculum vitae, photographie, lien page personnelle, thèmes de recherche, sujet de thèse, partenariat industriel, contexte industriel, développement, technique utilisée ;

c) l'accès restreint à certains services du site (Intranet) pour la gestion de l'annuaire électronique :

nom, prénom, téléphone, e-mail, fonction, département, mots clés, curriculum vitae, photographie, lien page personnelle, thèmes de recherche, sujet de thèse, partenariat industriel, contexte industriel, développement, technique utilisée.

Art. 3. - Les destinataires de ces informations sont, s'agissant de :

- la diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant au Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503 : intranet, internautes ;
- la diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503 : internautes ;
- l'accès restreint (Intranet) à certains services du site : gestionnaire de l'annuaire et service informatique.

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service informatique du Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503.

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par voie d'affichage.

Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site (et/ou) des pages de collecte d'informations.

Art. 5. - Le directeur du Laboratoire de Génie Chimique (LGC), UMR C5503, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mai 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Bases de données
RMLR : 4111

Décision n° 04P004DSI du 3 mai 2004 portant création de traitements informatisés mis en œuvre dans le cadre du site Web du Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès

Direction des systèmes d'information

Vu L. n° 78-17 du 06-01-1978, not. art. 15 ; D. n° 78-774 du 17-07-1978 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; avis de la CNIL réputé favorable à compter du 17-02-2004.

Art. 1^{er}. - Il est créé au Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès un site Web <http://www.revues-gallia.cnrs.fr> dans le cadre duquel sont mis en œuvre les traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès : un organigramme et l'annuaire de l'équipe éditoriale.

b) la diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès :

- diffusion des listes de membres des comités de rédaction des revues *Gallia* et *Gallia Préhistoire*, comprenant leurs noms et prénoms, ainsi que leurs courriels, afin de permettre aux internautes de pouvoir contacter facilement les membres des comités de rédaction ;
- annonces de colloques ou publications afin d'informer la communauté scientifique ;
- bases de données bibliographiques, iconographiques et textuelles afin d'offrir à la communauté des archéologues des outils de travail.

Art. 2. - Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de :

a) la diffusion d'informations relatives aux personnes appartenant au laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès : nom et prénom, ainsi que le numéro de téléphone et courriels professionnels des membres du laboratoire.

b) diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès :

- diffusion des listes de membres des comités de rédaction des revues *Gallia* et *Gallia Préhistoire* : nom et prénom, ainsi que les courriels des membres des comités de rédaction ;
- annonces de colloques ou publications : nom et prénom des organisateurs et des intervenants ;
- base de données bibliographiques : les références bibliographiques seront issues des bibliographies proposées par les auteurs des revues *Gallia*, *Gallia Préhistoire* et *Gallia Informations*, elles ne concerneront que des ouvrages d'intérêt scientifique. Établies par les auteurs, elles seront corrigées et mises aux normes bibliographiques des revues du laboratoire ;
- une base de données iconographiques : des catalogues d'images et photos ;
- une base de données textuelles :
 - résumés des ouvrages publiés par les revues papier de *Gallia* ;
 - anciens articles ou ouvrages désormais épuisés que l'éditeur, CNRS ÉDITIONS ne réimprimera plus.

Art. 3. - Les destinataires de ces informations sont, s'agissant de :

- la diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant au Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès : les internautes ;
- la diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures au Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès : les internautes.

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René-Ginouvès, 21, allée de l'Université - 92023 Nanterre Cedex.

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par une lettre d'information.

Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site (et/ou) des pages de collecte d'informations.

Art. 5. - Le directeur du Laboratoire Gallia, UMS T844 du CNRS, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 mai 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalités

Dons et legs
RMLR : 6333

Décision n° 040020DAJ du 16 avril 2004 acceptant la libéralité consentie par Mme Cécile FIGLEROWICZ veuve BEL

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001 ; considérant les termes du testament authentique du 12-10-1982 de Mme Cécile FIGLEROWICZ veuve BEL ayant institué pour légataire universel " Le CNRS, pour son institut de recherche scientifique sur le cancer de Villejuif " ; considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès de la testatrice le 01-10-2002.

Art. 1^{er}. - Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme Cécile FIGLEROWICZ veuve BEL au Centre national de la recherche scientifique.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Personne responsable
RMLR : 634223

Décision n° 040025DAJ du 13 avril 2004 portant attribution de la qualité de personne responsable des marchés de l'UPS n° 76 - INIST au délégué régional pour la circonscription Nord-Est

Direction des affaires juridiques

Vu code des marchés publics ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 953152SJUR du 30-11-1995 mod. ; DEC. n° 040007DAJ du 30-01-2004 ; DEC. n° 040014DAJ du 20-02-2004.

Art. 1^{er}. - En application de l'article 7 de la décision du 20 février 2004 susvisée, la qualité de personne responsable des marchés pour assurer la couverture des besoins de l'unité propre de service n° 76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » (INIST) est attribuée au délégué régional pour la circonscription Nord-Est.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Cabinet du ministre

Arrêté du 8 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENB0400681A - JO du 14-04-2004, p. 6900

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 30-03-2004 ; D. du 31-03-2004.

Art. 1^{er}. - Sont nommés au cabinet du ministre :

En qualité de conseiller

- M. Gérard Blanchard, inspecteur d'académie.
- M. Vincent Chriqui, administrateur civil.
- M. Gérard Mamou, inspecteur général de l'éducation nationale.
- M. Henri Péretti, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
- M. Serge Thévenet, inspecteur général de l'éducation nationale.
- M. Philippe Thibault, professeur des universités-praticien hospitalier.

En qualité de conseiller technique

- M. Rolland Jouve, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
- M. Emmanuel Pasquier.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 2004.

Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
François FILLON

Cabinet du ministre

Arrêté du 8 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre délégué

Recherche - NOR : RECB0400047A - JO du 14-04-2004, p. 6900

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 30-03-2004 ; D. du 31-03-2004.

Art. 1^{er}. - Sont nommés au cabinet du ministre délégué :

Conseillers

- M. Maurice Gross, professeur des universités, conseiller pour la recherche.
- M. Bernard Bachelier, ingénieur agronome, conseiller pour la recherche au service du développement durable.
- M. Gilles Bloch, docteur en médecine, conseiller pour les sciences du vivant, la santé et la bioéthique.
- Mme Sophie Chevallon, conseillère pour la communication et les relations avec la presse.
- M. Laurent Germain, administrateur civil, conseiller pour les affaires budgétaires.
- M. François des Portes, conseiller chargé des relations avec le Parlement.
- Mlle Eva Portier, ingénieure de l'armement, conseillère pour les affaires spatiales et énergétiques.

Attachée de presse

- Mme Anne-France Nicole.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 2004.

Le ministre délégué à la recherche,
François D'AUBERT

Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (54^e séance) du 25 mars 2004

1. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du 19 décembre 2003

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 19 décembre 2003.

4. Débat sur le projet d'évolution du CNRS

Le conseil d'administration approuve la démarche en cours de présentation et de discussion du projet pour le CNRS rédigé par le Président et le Directeur général. Il demande que ce projet fasse l'objet d'un approfondissement dans le cadre d'une double concertation interne et externe, s'inscrivant dans la dynamique du débat national sur la recherche. Il souhaite examiner une nouvelle version de ce projet, assortie d'un calendrier d'actions et d'éventuelles premières décisions à l'échéance de juin-juillet.

5. Proposition de nouveaux programmes interdisciplinaires

Le conseil d'administration approuve la création de deux nouveaux programmes interdisciplinaires du CNRS :

- Analyse, modélisation et ingénierie des systèmes amazoniens ;
- Astroparticules.

6. Rapport annuel sur l'exercice des délégations de pouvoir au directeur général : exercice 2003

- Le conseil d'administration prend acte des décisions prises en application de la délégation de pouvoir donnée au directeur général en matière d'acceptation de dons et legs.
- Le conseil d'administration prend acte du rapport sur l'exercice de la délégation de pouvoir consentie au directeur général en matière de décisions d'octroi de subventions.

7. Groupement d'Intérêt Public (GIP)

- Renouvellement du GIP « C4i »

Le conseil d'administration approuve le renouvellement du GIP « Centre de compétence en conception de circuits intégrés (C4i) » et la participation du CNRS à celui-ci et donne pouvoir au directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer l'avenant à la convention constitutive.

- Avenant au GIP « ECOFOR »

Le conseil d'administration approuve l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP « ECOFOR » et donne pouvoir au directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer l'avenant.

8. Décision Modificative n° 1 au Budget primitif 2004

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2004 à 2 681 646 350 € hors taxes en recettes et en dépenses, y compris la dotation aux amortissements fixée à 240 000 000 €.

Ce montant est ventilé comme suit :

- 1 507 617 277 € sur la première section,
- 299 995 022 € sur la deuxième section (incluant la dotation aux amortissements)
- 874 034 051 € sur la troisième section.

9. Politique d'éméritat

Le conseil d'administration approuve les critères d'attribution de l'éméritat proposés par la direction générale, applicables dès 2004, en prenant en compte les modifications présentées en séance.

10. Questions diverses :

- Sous-location d'un immeuble à Toulouse

Le conseil d'administration donne son accord sur la proposition de sous-location d'un ensemble immobilier à Toulouse par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse au CNRS pour une durée initiale de quinze ans et un loyer de 572 000 € par an, hors charges et hors taxes pour l'installation de deux unités mixtes de recherche relevant du département scientifique des sciences de la vie (UMR 2587 et UMS 2646) et d'une unité mixte de recherche relevant du département scientifique des sciences chimiques (UMS 2597).

Fait à Paris, le 25 mars 2004.

Le président,
Gérard MEGIE

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 04008SGCN du 13 avril 2004 portant nomination des membres du conseil scientifique du département des sciences et technologies de l'information et de la communication

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 26 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 010020SGCN du 09-11-2001 ; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-2002.

Art. 1^{er}. - Est nommé membre du Conseil scientifique du département des Sciences et technologies de l'information et de la communication, Monsieur Hisham ABOU-KANDIL, Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, en remplacement de Monsieur Bernard DUBUISSON.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 04007SGCN du 13 avril 2004 portant nomination des membres du conseil scientifique du département des sciences de l'homme et de la société

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 26 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 010017SGCN du 09-11-2001 ; DEC. n° 020003SGCN du 04-04-2002.

Art. 1^{er}. - Est nommé membre du Conseil scientifique du département des Sciences de l'Homme et de la Société, Monsieur Jean-François THISSE, de nationalité belge, Professeur à CORE, Université catholique de Louvain-Belgique, et Professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, en remplacement de Monsieur Victor A. GINSBURG.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 04001DRH du 30 mars 2004 modifiant la décision n° 020049DRH du 5 novembre 2002 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des chargés de recherche du CNRS

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 14 ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 84-961 du 25-10-1984 mod. ; A. du 24-02-1986 mod. ; DEC. n° 020049DRH du 05-

11-2002 ; délibération de la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard du corps des chargés de recherche du 13-02-2003 ; demande de l'intéressée du 19-03-2004.

Art. 1^{er}. - La décision de la directrice générale n° 020049DRH du 5 novembre 2002 susvisée est modifiée comme suit :

- Mme Brigitte BACROIX, directrice de recherche de 2^{ème} classe, remplace Mme Nadine HALBERSTADT, démissionnaire.

Art. 2. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 mars 2004.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale
et de la recherche et par délégation :

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040012DRH du 28 avril 2004 de nomination des membres de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité du Centre national de la recherche scientifique

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; D. n° 84-667 du 07-07-1984 mod. ; D. n° 85-218 du 13-02-1985 ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art 1^{er}. - Sont désignés pour représenter l'administration au comité d'hygiène et de sécurité du Centre national de la recherche scientifique :

en tant que membres titulaires :

- M. Jacques Bernard, secrétaire général, président du CCHS,
- Mme Liliane Flabbée, directrice des ressources humaines, ou son adjointe,
- M. François Guérin, coordonnateur national de prévention et de sécurité,
- M. Jean-Pierre Martin, directeur du laboratoire d'aérothermique,
- Mme Josette Roger, déléguée régionale Normandie,

en tant que membres suppléants :

- M. Marcel Lieuvin, directeur adjoint technique à l'IN2P3,
- Mme Martine Loizeau, responsable de la mission éthique au département des sciences de la vie,
- M. Alain Legendre, chef du bureau des affaires immobilières, direction des finances,
- Mme Annie Lechevallier, déléguée régionale Ile-de-France Est,
- M. Alain Weiswald, adjoint au délégué régional Paris A.

Art. 2. - Le Docteur Monique Véron, médecin coordonnateur national, est désigné membre titulaire du comité.

Art. 3. - Mme Marie-Ange Jacquet, coordonnatrice nationale adjointe de prévention et de sécurité, assiste aux travaux du comité.

Art. 4. - M. Alain Puget, chargé de mission expérimentation animale au département des sciences de la vie, et M. Jean-Pierre Manin, ingénieur de prévention et de sécurité de l'IN2P3 en sa qualité de chargé de mission, sont désignés membres invités du CHS.

Art. 5. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CHS.

Art. 6. - M. Jacques Bernard, secrétaire général du CNRS, est désigné en tant que Président du CHS. En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par Mme Liliane Flabbée, directrice des ressources humaines.

Art. 7. - La présente décision abroge la décision n° 000030DRH du 15 mai 2000 et sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation ;
Le secrétaire général,
Jacques BERNARD

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040059INPN du 7 avril 2004 modifiant la décision n° 010016INPN du 13 juin 2001 modifiée (1) relative à la composition du comité spécial d'hygiène et de sécurité de l'IN2P3

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Vu DEC. n° 010016INPN du 13-06-2001 mod.

Art. 1^{er}. - La décision du 13 juin 2001 modifiée par la décision du 24 juillet 2003, susvisée relative à la composition du comité spécial d'hygiène et de sécurité de l'IN2P3, est modifiée ainsi qu'il suit :

Au " 2° Représentants des personnels "

A la ligne

" Pour le SNIRS-CFE-CGC "

" Titulaire " : remplacer M. Henri HUBRECHT (CLAS Strasbourg) par M. Eric SCHAEFFER (IReS Strasbourg)

" Suppléant " : remplacer M. Eric SCHAEFFER (IReS Strasbourg) par M. Michel FILLIGER (IReS Strasbourg)

" Pour le SNCS-FSU "

" Suppléant " : remplacer M. François CLAPIER (IPN Orsay) par M. Frédéric KAPUSTA (LPNHE Paris)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 7 avril 2004.

Le directeur de l'IN2P3,
Michel SPIRO

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040026DR07 du 28 avril 2004 de constitution du comité paritaire de gestion du restaurant de Villeurbanne de la délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

Délégation Rhône-Alpes, site Vallée du Rhône

Vu DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002.

Le Comité Paritaire de Gestion du restaurant de Villeurbanne de la Délégation Rhône-Alpes, Site Vallée du Rhône est constitué comme tel :

Art. 1^{er}. - **PRESIDENT** :

La présidence est assurée par Bruno ANDRAL.

Art. 2. - **MEMBRES ELUS** :

Titulaires :

- CRISTIN Noëlle
- FOREST Dominique
- DANIEL Cécile
- DANIELE Stéphane
- FAURE Céline

(1) Modifiée par la décision n° 030037INPN du 24 juillet 2003.

Suppléants :

- MOREL Claudine
- FOURNIER Géraldine
- GIMENEZ Marie-Thérèse
- FONTES Jacques
- SAUCE Carole

Art. 3. - MEMBRES NOMMES :

Titulaires :

- PIAUD Florence
- PAJON Isabelle
- SOLBES Bruno
- QUADRELLI Elsje Alessandra
- LOMBARD-SOTTET Elisabeth

Suppléants :

- MUNOZ David
- BOUTONNET Alexandre
- BRENDEL André
- BUTHION Sébastien

Art. 4. - Le Comité paritaire de gestion du restaurant de Villeurbanne est constitué à compter du 13 avril 2004 jusqu'au 12 avril 2007.

Fait à Villeurbanne, le 28 avril 2004.

Le délégué régional adjoint Rhône-Alpes,
site Vallée du Rhône,
Bruno ANDRAL

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040100DR08 du 31 mars 2004 relative à la composition du conseil de service de la délégation Centre - Auvergne et Limousin

Délégation Centre - Auvergne et Limousin

Vu résultats du scrutin du 30-03-2004 ; DEC. n° 020186DR08 du 03-06-2002 mod.

Art. 1^{er}. - Le Conseil de service de la délégation Centre Auvergne Limousin est composé comme suit :

Art. 2. - Membres de droit :

- Philippe LECONTE - délégué régional
- Thierry ARTUSO - adjoint au délégué régional

Art. 3. - Membres élus titulaires :

- Sylvie CHEVALLIER
- Charles GAMBS
- Joël MEAUXSOONE
- Suzanne NUQUES

Art. 4. - Membres nommés :

- Rose-Marie CIROTTEAU
- Jacques BREDECHE

Art. 5. - La durée du mandat des membres élus et nommés est de 2 ans.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 31 mars 2004.

Le délégué régional Centre - Auvergne et Limousin,
Philippe LECONTE

Décision n° 040803DR12 du 7 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein du Laboratoire d'Astrophysique de MARSEILLE [UMR 6110].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- les 2 Directeurs Adjointes ;
- 9 membres élus dont :
 - 4 représentants du Collège Chercheurs ;
 - 5 représentants du Collège ITA/IATOS ;
- 4 membres nommés dont :
 - 2 chercheurs ;
 - 2 ITA/IATOS.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 7 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Provence,
Michel RETOURNA

Décision n° 040845DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6152 - Laboratoire mouvement et perception

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030131DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030132DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein du Laboratoire Mouvement et Perception [UMR 6152].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- le Directeur Adjoint ;
- 6 membres élus dont :
 - 3 représentants du collège des chercheurs/enseignants chercheurs ;
 - 1 représentant du collège des doctorants ;
 - 2 représentants du collège des ITA/IATOS.
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 23 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Provence,
Michel RETOURNA

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040848DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6206 - Institut de mathématiques de LUMINY

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030131DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030132DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Institut de Mathématiques de LUMINY [UMR 6206].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- 7 membres élus dont :
 - 4 membres du Collège des chercheurs ;
 - 1 membre du Collège des ITA ;
 - 2 membres du Collège des doctorants et post-doctorants.
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 23 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Provence,
Michel RETOURNA

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040843DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6207 - Centre de physique théorique

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030131DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030132DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein du Centre de Physique Théorique [UMR 6207].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- le Directeur Adjoint ;
- 8 membres élus dont :
 - 6 représentants du Collège des chercheurs - enseignants chercheurs ;
 - 1 représentant du Collège des doctorants ;
 - 1 représentant du Collège des ITA.
- 4 membres nommés dont :
 - 1 représentant du Collège des ITA.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 23 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Provence,
Michel RETOURNA

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040850DR12 du 23 avril 2004 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6540 - Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030131DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030132DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Diversité, Evolution et Ecologie Fonctionnelle Marine » [UMR 6540].

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le Directeur de l'Unité ;
- le Directeur Adjoint ;
- 6 membres élus dont :
 - 5 représentants du Collège des chercheurs / enseignants chercheurs ;
 - 1 représentant du Collège des ITA ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Cette durée peut être réduite ou prorogée notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 23 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Provence,
Michel RETOURNA

Décision n° 04004DR13 du 22 avril 2004 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030129DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030130DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 5149 " Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier ".

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans (1).

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 22 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Languedoc-Roussillon et par délégation :
Le chef du service du partenariat et de la valorisation,
Danielle GRANGE

Décision n° 04005DR13 du 27 avril 2004 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5160 - Centre de pharmacologie et biotechnologie pour la santé

Délégation Languedoc-Roussillon

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 030129DAJ du 19-12-2003 ; DEC. n° 030130DAJ du 19-12-2003.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 5160 " Centre de Pharmacologie et Biotechnologie pour la Santé ".

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans (1).

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

(1) 4 ans en général. Exceptionnellement 2 ans. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Fait à Montpellier, le 27 avril 2004.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Languedoc-Roussillon et par délégation :
Le chef du service du partenariat et de la valorisation,
Danielle GRANGE

Comités, conseils et
commissions

Décision n° 040150DR19 du 22 avril 2004 modifiant la décision n° 020291DR19 du 3 juin 2002 relative à la nomination des membres du Comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Normandie

Délégation Normandie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-452 du 28-05-1982 ; D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1^{er}. - La composition du Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité de la délégation Normandie est modifiée comme suit :

– Représentant de l'administration, nommé par la Déléguée régionale

Membre titulaire :

Monsieur Louis MAZO, Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité, en remplacement de Monsieur Edouardo SOUZA de CURSI

– Représentants du personnel, nommés par les organisations syndicales représentatives Pour le SNTRS-CGT

Membre titulaire :

Monsieur Michel LION, du laboratoire GANIL / UMR 6415 CNRS – Caen, en remplacement de Monsieur Dominique MARIE

Membre suppléant :

Madame Jocelyne LEGER, du laboratoire LASMAS / UMR 8097 – Caen, en remplacement de Monsieur Frédéric CORDIER

Art. 2. - Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ayant compétence pour le CNRS sont invités aux réunions du CSHS.

Art. 3. - Sont invités permanents :

- le Coordonnateur National de Prévention et de Sécurité
- l'Ingénieur d'Hygiène et de Sécurité de l'INSA de Rouen
- le Correspondant Hygiène et Sécurité de l'ENSICAEN
- l'Ingénieur d'Hygiène et de Sécurité de l'Université de Caen
- l'Ingénieur d'Hygiène et de Sécurité de l'Université de Rouen

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Caen, le 22 avril 2004.

La déléguée régionale Normandie,
Josette ROGER

Nominations

Administration centrale

DG

M. FRANCIS JUTAND

DEC. n° 040017DAJ du 09-04-2004

La décision n° 040005DAJ du 28 janvier 2004 [nommant Monsieur Francis JUTAND chargé de mission auprès du directeur général] est modifiée comme suit :

Monsieur Francis JUTAND, professeur, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du 1^{er} janvier au 31 mars 2004. Sa mission a pour objet le suivi du projet Fondations pour le CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Francis JUTAND demeure affecté dans les locaux du CNRS au 83 bd Exelmans, Paris 16^e.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

SPHM

M. MICHEL LANNOO

DEC. n° 040013SPHM du 05-05-2004

Délégation est donnée à M. Michel LANNOO, directeur du département scientifique des sciences physiques et mathématiques, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, la convention de création de l'unité mixte internationale « Institut CNRS - Pauli ». La signature de cette convention aura lieu à Vienne.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Délégations

DR05 - Ile-de France Ouest et Nord

MME JANINE WYBIER

DEC. n° 040019DR05 du 01-03-2004

Mme Janine WYBIER, Ingénieur de recherche de première classe, est nommée, à compter du 1^{er} mars 2004, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR14 - Midi-Pyrénées

M. VINCENT BOUILLAGUET

DEC. n° 040003ACPL du 23-03-2004

Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Inspecteur du Trésor public, est nommé agent comptable secondaire de la délégation "Midi-Pyrénées" à compter du 1^{er} avril 2004.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR16 - Paris Michel-Ange

M. DENIS GUEDON

DEC. n° 040001ACPL du 15-01-2004

Monsieur Denis GUEDON, Receveur-percepteur du Trésor public, est nommé comptable secondaire de la délégation "Paris Michel-Ange" et de l'INSU à compter du 1^{er} février 2004.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

DR19 - Normandie

M. JEAN-CHRISTOPHE PLAQUEVENT

DEC. n° 040050DR19 du 15-03-2004

Monsieur Jean-Christophe PLAQUEVENT, Directeur de Recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès de la Déléguée régionale de la circonscription Normandie, du 1^{er} février 2004 au 31 décembre 2004. Sa mission a pour objet d'assurer la représentation de la Déléguée régionale en haute Normandie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Christophe

PLAQUEVENT demeure affecté à l'UMR 6014, IRCOF, Place Emile Blondel à Mont Saint Aignan.

Du 1^{er} février 2004 au 31 décembre 2004, Monsieur Jean-Christophe PLAQUEVENT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Normandie.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

DR20 - Côte d'Azur

M. PIERRE ROURA

DEC. n° 030001ACPL du 08-08-2003

Monsieur Pierre ROURA, receveur-percepteur du Trésor public, comptable secondaire de la délégation Languedoc-Roussillon, est nommé comptable secondaire par intérim de la délégation Côte d'Azur, à compter du 15 août 2003.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR20 - Côte d'Azur

M. BERTRAND MARTY

DEC. n° 030002ACPL du 17-12-2003

Monsieur Bertrand MARTY, Inspecteur du Trésor public, est nommé comptable secondaire, chef des services financiers de la délégation "Côte d'Azur", à compter du 1^{er} janvier 2004.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

Laboratoires

UMR n° 7139 - Signaux oligosaccharidiques et lipidiques

MME CATHERINE BOYEN

DEC. n° 040011SCVI du 03-05-2004

Madame Catherine BOYEN, Directrice de recherche, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche mentionnée ci-dessus, gérée sous le code n° C7139, pour la période allant du 15 janvier 2004 au 31 décembre 2006, en remplacement de M. Bernard KLOAREG.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 7622 - Biologie du développement

MME CATHERINE JESSUS

DEC. n° 040009SCVI du 03-05-2004

Mme Catherine JESSUS, Directrice de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'UMR n° 7622, mentionnée ci-dessus, pour la période allant du 16 février 2004 au 31 décembre 2004, en remplacement de M. Bernard MARO, démissionnaire.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2684 - Emploi et politiques sociales

M. PIERRE-ANDRÉ DUPUIS

DEC. n° 040006SCHS du 07-04-2004

M. Pierre-André DUPUIS, professeur d'université, est nommé directeur de la formation de recherche en évolution intitulée : « Emploi et politiques sociales » n° de code FRE2684 en remplacement de M. José ROSE, démissionnaire, à partir du 1^{er} octobre 2003.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2782 - Centre de recherche d'histoire des idées

M. JEAN-FRANÇOIS LAVIGNE**MME JACQUELINE BONIFACE**

DEC. n° 040010SCHS du 05-05-2004

A compter du 7 janvier 2004, sont nommés à la formation de recherche en évolution intitulée : « Centre de recherche d'his-

toire des idées » n° de code FRE2782 :

- M. Jean-François LAVIGNE, professeur d'université, en qualité de directeur, en remplacement de M. André TOSEL.
- Mme Jacqueline BONIFACE, maître de conférence, en qualité de directrice adjointe.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

UMS n° 2419 - Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales – A. Quetelet

M. PASCAL ARDUIN

DEC. n° 040011SCHS du 30-04-2004

Monsieur Pascal ARDUIN, Ingénieur de recherche à l'INED, est nommé directeur de l'UMS n° 2419 intitulée « Centre d'archivage et de diffusion des données en sciences humaines et sociales – A. Quetelet », en remplacement de Monsieur Benoît RIANDEY, à compter du 1^{er} août 2003 et jusqu'à la date d'échéance de l'unité.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

ACMO

UMR n° 5824 - Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE)

MME DOMINIQUE NAVE

DEC. n° 040027DR07 du 29-03-2004

Mme Dominique NAVE, IE2, est nommée agente chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 5824 - Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE).

Mme Dominique NAVE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Dominique NAVE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Louis RULLIERE, directeur de l'UMR n° 5824

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT)

M. ALAIN ROUX

DEC. n° 040013DR10 du 22-03-2004

M. Alain ROUX est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection (LSIIT).

M. Alain ROUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alain ROUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François DUFOURD, directeur de l'UMR n° 7005

UMR n° 5160 - Institut de biotechnologie et pharmacologie

M. CHRISTOPHE NGUYEN

DEC. n° 040079DR13 du 01-03-2004

M. Christophe NGUYEN, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 5160 - Institut de biotechnologie et pharmacologie.

M. Christophe NGUYEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Christophe NGUYEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pierre PETIT, directeur de l'UMR n° 5160

UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation (CIRID)

M. XAVIER GAUTHEREAU

DEC. n° 040050DR15 du 23-03-2004

M. Xavier GAUTHEREAU, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation (CIRID).

M. Xavier GAUTHEREAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier GAUTHEREAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. Au regard de la nature des activités et de l'importance de l'unité, le directeur d'unité, M. Jean-François MOREAU, en concertation avec l'ACMO, M. Xavier GAUTHEREAU, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi-jour par semaine.

Signé : Jean-François MOREAU, directeur de l'UMR n° 5164

UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC)

MME ILSE HURBAIN-KOSMATH

DEC. n° 040011DR16 du 29-03-2004

Mme Ilse HURBAIN-KOSMATH est nommée agente chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de l'UMR n° 144 - Compartimentation et dynamique cellulaires (CDC).

Mme Ilse HURBAIN-KOSMATH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Ilse HURBAIN-KOSMATH est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno GOUD, directeur de l'UMR n° 144

FRE n° 2656 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes automatisés (LISA)

MME MARIE-FRANÇOISE GERARD-BAUDIN

DEC. n° 040138DR17 du 30-03-2004

Mme Marie-Françoise GERARD-BAUDIN, ingénieure d'études, est nommée agente chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la FRE n° 2656 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes automatisés (LISA).

Mme Marie-Françoise GERARD-BAUDIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Françoise GERARD-BAUDIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Louis FERRIER, directeur de la FRE n° 2656

Fin de fonctions

Délégations

DR20 - Côte d'Azur
M. PIERRE ROURA

DEC. n° 030003ACPL du 17-12-2003

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2004, aux fonctions de comptable secondaire intérimaire de la délégation " Côte d'Azur " assurée par Monsieur Pierre ROURA.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

ACMO

UMR n° 5614 - Laboratoire de thermodynamique et physico-chimie métallurgiques (LTPCM)

MME SYLVAINES HAMAR-THIBAUT

DEC. n° 040017DR11 du 17-02-2004

Il est mis fin, à compter du 31 octobre 2003, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Sylvaine HAMAR-THIBAUT dans l'UMR n° 5614 - Laboratoire de thermodynamique et physico-chimie métallurgiques (LTPCM).

Signé : Jean-Marc CHAIX, directeur de l'UMR n° 5614

Délégations de signature

Administration centrale

SG

M. JACQUES BERNARD

DEC. n° 040027DAJ du 04-05-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques BERNARD, secrétaire général du CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions, du lundi 10 mai 2004 au mardi 11 mai 2004 inclus.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDV

M. BERNARD PAU

DEC. n° 040004DDRI du 20-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard PAU, directeur du Département des Sciences de la Vie, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique un accord portant création du Laboratoire International Associé « Gènes et protéines dans les maladies multigéniques ».

La signature de cet accord aura lieu à Sfax (Tunisie) le 23 avril 2004.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

INSU

M. GÉRARD VIVIER
M. MARTIAL BARBLU
M. JEAN-PATRICE FAIFE
MME MARTINE GUILLEMAIN

DEC. n° 040190INSU du 06-04-2004

L'article 2 de la décision n° 030083INSU du 13 mai 2003 [relative à la délégation de signature de M. Gérard VIVIER] est complété comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial BARBLU, Responsable du Secteur dépenses PMA/INSU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Patrice FAIFE, TCN et responsable fonctionnel du secteur missions PMA/INSU, pour signer en ses lieu et place :

- les bons de transports pour la France Métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, présentés à l'agence agréée par l'INSU.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Patrice FAIFE, TCN et responsable fonctionnel du secteur missions PMA/INSU, délégation de signature est donnée à Madame Martine GUILLEMAIN, TCS et chef du bureau secteur missions INSU, pour signer en ses lieu et place.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

DRI

M. JEAN-LUC CLEMENT

DEC. n° 040003DDRI du 23-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Luc CLEMENT, directeur des Relations internationales, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique un accord de collaboration scientifique dans le domaine des sciences et technologies des matériaux, entre le CNRS et le NIMS (Japon).

La signature de cet accord aura lieu à Paris, le 25 mars prochain.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

BPC

M. CLAUDE GAILLARD
M. YOUNIS HERMES
M. JACQUES LAVIELLE

DEC. n° 040012DR16 du 20-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude GAILLARD, responsable du Bureau de Pilotage et de Coordination (BPC), à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles au BPC :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 1000 euros hors taxes, soit 1196 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude GAILLARD, délégation est donnée à Monsieur Younis HERMES, responsable des moyens communs et des relations avec les délégués régionaux au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude GAILLARD et de Monsieur Younis HERMES, délégation est

donnée à Monsieur Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030038DR16 du 13 octobre 2003 donnant délégation de signature est abrogée.

La présente décision prend effet rétroactivement à compter du 22 décembre 2003.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange

Délégations

DR03 - Ile-de-France Est

MME MALIKA HEMERY

DEC. n° 040008DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à Mme Malika Hémery, technicienne, responsable du service intérieur du Campus du CNRS de Villejuif, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au titre du service intérieur du Campus du CNRS de Villejuif :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement du service intérieur du Campus du CNRS de Villejuif, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 000 € H.T. à la date de signature de la commande.

Cette décision annule et remplace les décisions n° 020169DR03 du 1^{er} mars 2002 et n° 020175DR03 du 7 juin 2002.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

DR03 - Ile-de-France Est

MME MALIKA HEMERY

DEC. n° 040007DR03 du 09-04-2004

Délégation est donnée à Mme Malika Hémery, technicienne, responsable du service intérieur du Campus du CNRS de Villejuif, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale :

- tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.4 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] au titre des besoins de fournitures et services nécessaires au fonctionnement du service intérieur du Campus du CNRS de Villejuif.

Cette décision annule et remplace la décision n° 020168DR03 du 1^{er} mars 2002.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

Laboratoires

IN2P3

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan

M. Ludovic LE NOAN

DEC. n° 040024INPN du 18-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Ludovic LE NOAN, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

MME MARIE-NOËLLE MINARD

MME MARIE PASCALE COLACE

DEC. n° 040042INPN du 19-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Noëlle MINARD, directeur de recherche de 1^{ère} classe, sous-directeur du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Noëlle MINARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Marie Pascale COLACE, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques COLAS, directeur de l'UMR n° 5814

UMR n° 5821 - Institut des sciences nucléaires

MME CHRISTINE CHOLAT

M. VINCENT COMPARAT

DEC. n° 040038INPN du 22-03-2004

Délégation est donnée à Madame Christine CHOLAT, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine CHOLAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Vincent COMPARAT, directeur de recherche de 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Johann COLLOT, directeur de l'UMR n° 5821

UMR n° 5822 - Institut de physique nucléaire de Lyon

M. GUY CHANFRAY

MME ANNE MARIE FERRER

MME ANNICK BLAINVILLE

DEC. n° 040061INPN du 30-03-2004

Délégation est donnée à M. Guy CHANFRAY, directeur adjoint du laboratoire et à Mme Anne Marie FERRER, assistant ingénieur, responsable administratif et financier du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CHANFRAY et de Mme Anne Marie FERRER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annick BLAINVILLE, ingénieur d'études de 1^{ère} classe.

Signé : Bernard ILLÉ, directeur de l'UMR n° 5822

UMR n° 6415 - Grand accélérateur national d'ions lourds

M. ANTOINE KAWHATI

DEC. n° 040030INPN du 24-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Antoine KAWHATI, attaché d'administration de la recherche, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et service et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marek LEWITOWICZ, directeur de l'UMR n° 6415

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

MME MARIE ODILE PERRET

DEC. n° 040056INPN du 24-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie Odile PERRET, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles GERBIER, directeur de l'UMR n° 6417

UMR n° 6457 - Laboratoire de physique subatomique et des techniques associées

M. GÉRARD PUIL

MME BARBARA ERAZMUS

DEC. n° 040052INPN du 19-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard PUIL, ingénieur de

recherche de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire et à Madame Barbara ERAZMUS, directeur de recherche de 2^{ème} classe, directeur adjoint scientifique du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques MARTINO, directeur de l'UMR n° 6457

UMR n° 6533 - Laboratoire de physique corpusculaire

M. PIERRE HENRARD

M. GÉRARD MONTAROU

M. JEAN RENÉ VITRANT

DEC. n° 040020INPN du 18-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre HENRARD, professeur des universités de 2^{ème} classe et à M. Gérard MONTAROU, directeur de recherche de 2^{ème} classe, directeurs adjoints du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HENRARD et de M. Gérard MONTAROU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean René VITRANT, responsable administratif du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BALDIT, directeur de l'UMR n° 6533

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille

MME MARIE PIERRE DEVARIEUX

M. RÉMY POTHEAU

M. GUY INGARSIA

DEC. n° 040026INPN du 19-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie Pierre DEVARIEUX, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés

nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Pierre DEVARIEUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Rémy POTHEAU, directeur technique du laboratoire, ingénieur de recherche hors classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie Pierre DEVARIEUX et de Monsieur Rémy POTHEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Guy INGARSIA, assistant ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roy ALEKSAN, directeur de l'UMR n° 6550

UMR n° 7500 - Institut de recherches subatomiques de Strasbourg

M. JEAN SCHIHIN

DEC. n° 040036INPN du 24-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean SCHIHIN, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel HUSS, directeur de l'UMR n° 7500

UMR n° 7553 - Laboratoire de physique corpusculaire et cosmologie du Collège de France

MME EMMANUELLE FOISSAC

M. GÉRARD TRISTRAM

DEC. n° 040046INPN du 18-03-2004

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle FOISSAC, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DCAJ [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle FOISSAC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Gérard TRISTRAM, ingénieur de recherche hors classe, coordinateur des services techniques du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel VIGNAUD, directeur de l'UMR n° 7553

UMR n° 7638 - Laboratoire Leprince-Ringuet

M. FRANÇOIS PAUL MOREAU

M. PATRICE HIE

DEC. n° 040050INPN du 23-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur François Paul MOREAU, directeur de recherche de 2^{ème} classe, directeur adjoint du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François Paul MOREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur HIE Patrice, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri VIDEAU, directeur de l'UMR n° 7638

UMR n° 8607 - Laboratoire de l'accélérateur linéaire

M. SERGE JULLIAN

M. ETIENNE AUGE

MME BRIGITTE RENARD

DEC. n° 040040INPN du 18-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Serge JULLIAN, directeur de recherche de 1^{ère} classe et à Monsieur Etienne AUGE, Professeur des Universités de 2^{ème} classe, directeurs adjoints du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge JULLIAN et de Monsieur Etienne AUGE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Brigitte RENARD, ingénieur d'études de 2^{ème} classe, responsable administratif du laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard D'ALMAGNE, directeur de l'UMR n° 8607

UMR n° 8608 - Institut de physique nucléaire

M. JACK JAUNET

M. BERNARD BERTHIER

M. DANIEL GARDES

DEC. n° 040034INPN du 22-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jack JAUNET, ingénieur de recherche hors classe, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes

responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jack JAU-NET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Bernard BERTHIER, directeur de la division de la Recherche, directeur de recherche de 2^e classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jack JAU-NET et de Monsieur Bernard BERTHIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Daniel GARDES, directeur de la division Accélérateur, directeur de recherche de 2^e classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique GUILLEMAUD-MUELLER, directrice de l'UMR n° 8609

UMR n° 8609 - Centre de spectrométrie nucléaire

MME MICHÈLE FRERET

DEC. n° 0400281NPN du 24-03-2004

Délégation est donnée à Madame FRERET Michèle, assistant ingénieur, responsable administratif du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision abroge la décision n° 0200771NPN du 29 avril 2002.

Signé : Hubert FLOCARD, directeur de l'UMR n° 8609

UPS n° 2713 - Laboratoire des matériaux avancés

M. JEAN-MARIE MACKOWSKI

MME RENÉE PIGNARD

DEC. n° 0400621NPN du 25-03-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marie MACKOWSKI, directeur de l'UPS n° 2713, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'IN2P3, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission ou les décisions valant ordres de mission en France et à l'étranger, dans le respect des dispositions de l'Instruction CNRS 103/87 du 30 Juillet 1987 modifiée par l'Instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 Mars 1993.

Les ordres de paiement des avances sur missions et les ordres de paiement des décisions à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie MACKOWSKI, délégation est donnée à Mme Renée PIGNARD, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2004.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'UPS n° 2713

FR n° 2562 - Astroparticule et cosmologie

M. DANIEL VIGNAUD

MME EMMANUELLE FOISSAC

DEC. n° 0400581NPN du 22-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel VIGNAUD, physicien CEA, directeur adjoint de la Fédération, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel VIGNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Emmanuelle FOISSAC, responsable administratif de la Fédération, ingénieur d'études de 1^{ère} classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre BINETRUY, directeur de la FR n° 2562

INSU

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie

M. BERNARD DUPRE

M. JACQUES SCHOTT

DEC. n° 0401921INSU du 20-04-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUPRE, Directeur de l'UMR 5563, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,

- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,

- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,

- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DUPRE, Directeur du « Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie », délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques SCHOTT, DR1, pour signer en son lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

M. PATRICK MONFRAY

MME ANNY CAZENAVE

M. YVES DU PENHOAT

MME NADINE LACROUX

DEC. n° 0401831INSU du 17-03-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick MONFRAY, Directeur de l'UMR 5566, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement

sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,

- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MONFRAY, Directeur du Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales, délégation de signature est donnée à Madame Anny CAZENAVE, Directeur de recherche CNES et Directrice-adjointe du laboratoire, Monsieur Yves du PENHOAT, Directeur de recherche IRD et Directeur-adjoint du laboratoire, Madame Nadine LACROUX, Assistante-ingénieur et gestionnaire du laboratoire, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6143 - Morphodynamique continentale et côtière

M. PATRICK LESUEUR
MME BERNADETTE TESSIER
MME NICOLE POUPINET

DEC. n° 040191INSU du 06-04-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick LESUEUR, Directeur de l'UMR 6143, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LESUEUR, Directeur du « Laboratoire Morphodynamique Continentale et Côtière », délégation de signature est donnée à Madame Bernadette TESSIER, Chargée de recherche et à Madame Nicole POUPINET, Ingénieur d'études, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6524 - Laboratoire Magmas et volcans

M. OLIVIER MERLE
M. PIETRO SCHIANO

DEC. n° 040186INSU du 23-03-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier MERLE, Directeur de l'UMR 6524, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MERLE, Directeur du laboratoire « Magmas et volcans », délégation de signature est donnée à Monsieur Pietro SCHIA-

NO, Directeur adjoint, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 6532 - Hydrologie, argiles, sols et altérations

M. DOMINIQUE RIGHI
M. DANIEL BEAUFORT

DEC. n° 040189INSU du 29-03-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique RIGHI, Directeur de l'UMR 6532, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique RIGHI, Directeur du laboratoire « Hydrologie, argiles, sols et altérations », délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BEAUFORT, Professeur, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7097 - Géosciences marines

M. SATISH SINGH
MME CATHERINE MEVEL
MME SVELTANA ZOLOTIKOVA
MME MARTINE RODIER
M. ALAIN BONNEVILLE

DEC. n° 040185INSU du 29-03-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Satish SINGH, Directeur de l'UMR 7097, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Satish SINGH, Directeur du laboratoire « Géosciences marines », délégation de signature est donnée à Madame Catherine MEVEL, Directeur de recherche, à Madame Svetlana ZOLOTIKOVA, Ingénieur-d'études, à Madame Martine RODIER, Assistante-Ingénieur et à Monsieur Alain BONNEVILLE, Physicien IPGP, pour signer en ses lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes-minéraux-matière organique dans les sols

MME CORINNE LEYVAL
MME CHANTAL GINSBURGER
MME DOMINIQUE GOEPFER

DEC. n° 040182INSU du 17-03-2004

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne LEYVAL, Directrice de l'UMR 7137, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été

notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne LEYVAL, Directrice du « Laboratoire des interactions microorganismes-minéraux-matière organique dans les sols », délégation de signature est donnée à Madame Chantal GINSBURGER, TCE, et à Madame Dominique GOEPFER, Assistant-ingénieur, pour signer en son lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 7617 - Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie

MME LAURENCE EYMARD
M. YVES DANDONNEAU
M. GILLES DEWAILLY

DEC. n° 040188INSU du 29-03-2004

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence EYMARD, Directrice de l'UMR 7617, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence EYMARD, Directrice du laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves DANDONNEAU, Directeur de recherche et Monsieur Gilles DEWAILLY, Assistant-Ingénieur, pour signer en son lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UMR n° 8013 - Ecosystèmes littoraux et côtiers

M. JEAN-CLAUDE DAUVIN

DEC. n° 040184INSU du 23-03-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Directeur de l'UMR 8013, à effet de signer au nom de la Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 5 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

UPS n° 855 - Division technique INSU/SDU

M. FRANÇOIS BAUDIN
M. GUY PENAZZI
M. MICHEL CALZAS
MME CLAUDIE BOURNOT-MAREC
M. ALAIN MONTIER

DEC. n° 040187INSU du 23-03-2004

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BAUDIN, Directeur de l'UPS 855, à effet de signer au nom du Directrice de l'INSU et dans la limite des crédits qui ont été notifiés par l'INSU à l'unité :

- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement d'un montant unitaire inférieur à 8 000,00 € TTC, émis hors marché ou dans le cadre d'un marché INSU,
- les bons de commande de fonctionnement et d'équipement sans limitation de montant émis dans le cadre des marchés nationaux hors procédure RECA,
- les ordres de missions pour la France métropolitaine et l'ensemble des pays de l'Union Européenne, à l'exclusion des pays à risque, les bons de transports y afférents présentés à l'agence agréée par l'INSU ainsi que les états de frais correspondants,
- les mémoires de vacations, ainsi que les décisions d'engagement des vacataires,
- les frais de séjours des chercheurs étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BAUDIN, Directeur de la Division Technique INSU-SDU, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy PENAZZI, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe et adjoint au directeur, à Monsieur Michel CALZAS, Ingénieur de recherche et responsable de l'antenne de Brest, à Madame Claudie BOURNOT-MAREC, Ingénieur d'étude et responsable du parc national d'instrumentation océanographique, à Monsieur Alain MONTIER, Capitaine d'Armement et responsable de l'antenne de la Seyne/Mer, pour signer en son lieu et place dans la limite de la présente décision.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 1311 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux et des hautes pressions (LIMHP)

M. JEAN-FRANÇOIS BOCQUET

DEC. n° 030060DR05 du 15-12-2003

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François BOCQUET, Professeur, directeur de l'unité UPR A 1311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégué ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 2190 - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

M. LAURENT MUCCHIELLI
M. BRUNO AUBUSSON DE CAVARLAY
MME SYLVIE ZEMB
M. PHILIPPE ROBERT

DEC. n° 040013DR05 du 17-02-2004

Délégation est donnée à Monsieur Laurent MUCCHIELLI, directeur de l'unité UMR C 2190, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent MUCCHIELLI, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno AUBUSSON DE CAVARLAY, DR2, à Madame Sylvie ZEMB, AAC, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent MUCCHIELLI, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe ROBERT, DR1, Directeur du GDRE GERN, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité les opérations relatives aux activités du GDRE GERN comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 2190 - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

M. PHILIPPE ROBERT

DEC. n° 040002DR05 du 27-01-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe ROBERT, DR1, Directeur du GDRE GERN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité et pour des opérations relatives aux activités du GDRE en question :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent MUCCHIELLI, directeur de l'UMR n° 2190

UMR n° 2190 - Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

M. BRUNO AUBUSSON DE CAVARLAY

MME SYLVIE ZEMB

DEC. n° 040003DR05 du 27-01-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno AUBUSSON de CAVARLAY, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno Aubusson de Cavarlay, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylvie ZEMB, AAC.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent MUCCHIELLI, directeur de l'UMR n° 2190

UMR n° 7533 - Laboratoire de dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

M. JEAN-PAUL BILLAUD

MME CATHERINE PAIX

MME ANNIE GAULON

MME BÉATRICE MOELLIC

DEC. n° 040001DR05 du 11-02-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'unité UMR C 7533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul BILLAUD, délégation de signature est donnée à Madame Catherine PAIX, DR2, Directrice adjointe, à Madame Annie GAULON, AI, secrétaire de direction, à Madame Béatrice MOELLIC, AI, secrétaire de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7533 - Laboratoire de dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

MME CATHERINE PAIX

MME ANNIE GAULON

MME BÉATRICE MOELLIC

DEC. n° 030014DR05 du 24-12-2003

Délégation est donnée à Madame Catherine PAIX, DR2, Directrice Adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PAIX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie Gaulon, AI, secrétaire de direction, à Madame Béatrice Moëllic, AI, secrétaire de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'unité UMR n° 7533

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. PASCAL LE FLOCH

M. FRANÇOIS MERCIER

DEC. n° 030062DR05 du 08-01-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pascal LE FLOCH, directeur de l'unité UMR C 7653, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20.000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LE FLOCH, délégation de signature est donnée à Monsieur François MERCIER, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement

du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7653 - Hétéroéléments et coordination

M. FRANÇOIS MERCIER

DEC. n° 030061DR05 du 15-12-2003

Délégation est donnée à Monsieur François MERCIER, DR2, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LE FLOCH, directeur de l'UMR n° 7653

UMR n° 7655 - Centre de recherche en gestion

M. CHRISTOPHE MIDLER
M. PIERRE-JEAN BENGHOZI

DEC. n° 040012DR05 du 17-02-2004

Délégation est donnée à Christophe MIDLER, Directeur de l'unité UMR C 7655, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe MIDLER, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Jean BENGHOZI, DR2, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7655 - Centre de recherche en gestion

M. PIERRE-JEAN BENGHOZI

DEC. n° 040008DR05 du 02-02-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Jean BENGHOZI, DR2, Chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christophe MIDLER, directeur de l'UMR n° 7655

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

M. WILLIAM THUILLOT
M. ALAIN VIENNE
MME NATALIE PETCHNIKOW
M. JACKY RENAUDINEAU

DEC. n° 040014DR05 du 04-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur William THUILLOT, directeur de l'unité UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20.000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur William THUILLOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain VIENNE, Maître de Conférence, directeur adjoint, à Madame Natalie PETCHNIKOW, AI, administratrice, à Monsieur Jacky RENAUDINEAU, ingénieur d'étude, chargé de mission, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature annule et remplace la décision n° 030020DR05 du 3 juin 2003.

La présente décision prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

M. ALAIN VIENNE
MME NATALIE PETCHNIKOW
M. JACKY RENAUDINEAU

DEC. n° 040005DR05 du 27-01-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain Viennne, maître de conférence, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Viennne, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Natalie Petchnikow, AI, administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Viennne ou de Madame Natalie Petchnikow, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jacky Renaudineau, ingénieur d'étude, chargé de mission.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision annule et remplace la décision n° 030019DR05 du 21 mars 2003.

Signé : William THUILLOT, directeur de l'UMR n° 8028

UMR n° 8111 - Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation

M. FRANÇOIS HAMMER
MME MONIQUE SPITE
MME JACQUELINE PLUET
M. PASCAL JAGOUREL
MME SABINE KIMMEL

DEC. n° 040010DR05 du 04-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur François HAMMER, directeur de l'unité UMR 8111, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HAMMER, délégation de signature est donnée à Madame Monique SPITE, DR2, Directrice adjointe, à Madame Jacqueline PLUET, AAR, Administratrice du laboratoire, à Monsieur Pascal JAGOUREL, IR, Responsable du Pôle Instrumental à Paris, à Madame Sabine KIMMEL, AI, gestionnaire du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

La présente décision annule et remplace la décision n° 020029DR05 du 1^{er} mars 2002.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8111 - Galaxies, Etoiles, Physique, Instrumentation

MME MONIQUE SPITE
MME JACQUELINE PLUET
M. PASCAL JAGOUREL
MME SABINE KIMMEL

DEC. n° 040007DR05 du 27-01-2004

Délégation est donnée à Madame Monique SPITE, Directeur de Recherche de 2^{ème} classe, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Monique SPITE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à : Madame Jacqueline PLUET, Attachée d'administration, administratrice du laboratoire, Monsieur Pascal JAGOUREL, Ingénieur de Recherche, responsable du Pôle Instrumental à Paris, Madame Sabine KIMMEL, Assistant Ingénieur, gestionnaire de laboratoire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision annule et remplace la décision n° 020028DR05 du 12 avril 2002.

Signé : François HAMMER, directeur de l'UMR n° 8111

UMR n° 8112 - Laboratoire d'Étude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA)

M. JEAN-MICHEL LAMARRE
MME VÉRONIQUE BOMMIER
MME CHRISTIANE JOUAN
M. GÉRARD BEAUDIN
MME ANNICK GASSAIS
MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS
MME BÉATRICE GUIBAL
MME DOMINIQUE LOPES

DEC. n° 040015DR05 du 04-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel LAMARRE, directeur de l'unité UMR 8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel LAMARRE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique BOMMIER, DR, Directrice adjointe, à Madame Christiane JOUAN, Administratrice, à Monsieur Gérard BEAUDIN, Directeur technique, à Madame Annick GASSAIS, Gestionnaire, à Marie-Françoise DUCOS, Gestionnaire, à Madame Béatrice GUIBAL, Gestionnaire, à Madame Dominique LOPES, Gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

La présente décision annule et remplace la décision n° 020024DR05 du 1^{er} mars 2002.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8112 - Laboratoire d'Étude du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique (LERMA)

MME VÉRONIQUE BOMMIER
MME CHRISTIANE JOUAN
M. GÉRARD BEAUDIN
MME ANNICK GASSAIS
MME MARIE-FRANÇOISE DUCOS
MME BÉATRICE GUIBAL
MME DOMINIQUE LOPES

DEC. n° 040009DR05 du 30-01-2004

Délégation est donnée à Madame Véronique BOMMIER, DR, Directrice adjointe du LERMA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOMMIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Christiane JOUAN, Administratrice, à Monsieur Gérard BEAUDIN, Directeur technique, à Madame Annick GASSAIS, Gestionnaire, à Madame Marie-Françoise DUCOS, Gestionnaire, à Madame Béatrice GUIBAL, Gestionnaire, à Madame Dominique LOPES, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision annule et remplace la décision n° 020023DR05 du 12 avril 2002.

Signé : Jean-Michel LAMARRE, directeur de l'UMR n° 8112

UMR n° 8123 - Synthèse organique sélective et chimie organométallique

M. GÉRARD CAHIEZ

DEC. n° 040004DR05 du 06-02-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard CAHIEZ, directeur de l'unité UMR C 8123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette décision annule et remplace la décision n° 030001DR05 du 7 janvier 2003.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de change-

ment du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2135 - Textes pour l'histoire de l'antiquité tardive
M. BERNARD POUDERON

DEC. n° 040016DR05 du 08-02-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard POUDERON, directeur de l'unité GDR 2135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2545 - Centre de biogéographie écologie
M. JEAN-PAUL AMAT

DEC. n° 040006DR05 du 16-02-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul AMAT, directeur de l'unité FRE 2545, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20.000 € HT.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 845 - CNRS - Périodiques
MME GISÈLE PREUD HOMME

DEC. n° 040011DR05 du 06-02-2004

Délégation est donnée à Madame Gisèle PREUD HOMME, directrice de l'unité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les commandes émises sans formalité et les commandes émises au titre des marchés nationaux, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 € HT.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur de l'unité ou du non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

DR10 - Alsace

UMR n° 7006 - Institut de sciences et ingénierie supramoléculaires
M. JEAN-MARIE LEHN
MME JACQUELINE CLAUDON
MME CORINNE GAVRILOVIC

DEC. n° 040017DR10 du 16-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie LEHN, directeur de l'UMR n° C7006 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16.000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la

délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie LEHN, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline CLAUDON [AI-CNRS], à Madame Corinne GAVRILOVIC [T-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020133DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMR n° 7006 - Institut de sciences et ingénierie supramoléculaires
MME JACQUELINE CLAUDON
MME CORINNE GAVRILOVIC

DEC. n° 040020DR10 du 19-04-2004

Délégation est donnée à Madame Jacqueline CLAUDON [AI-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés du Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jacqueline CLAUDON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame GAVRILOVIC Corinne [T - CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie LEHN, directeur de l'UMR n° 7006

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

M. JEAN-LOUIS MANDEL
M. DINO MORAS
M. JAMES STEVENIN
MME KATELL SCHAEFFER

DEC. n° 040015DR10 du 16-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis MANDEL, directeur de l'UMR n° C7104 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16.000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MANDEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Dino MORAS [DR - CNRS], à Monsieur James STEVENIN [DR - CNRS], à Madame Katell SCHAEFFER [IR - HC - ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030020DR10 du 2 juillet 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

UMR n° 7104 - Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

M. DINO MORAS
M. JAMES STEVENIN
MME KATELL SCHAEFFER

DEC. n° 040018DR10 du 19-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Dino MORAS [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés du Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dino MORAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur James STEVENIN [DR - CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur James STEVENIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Katell SCHAEFFER [IR - HC - CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis MANDEL, directeur de l'UMR n° 7104

UPR n° 858 - Centre d'études de physiologie appliquée

M. ALAIN MUZET
M. VICTOR CANDAS
M. ALAIN HOEFT

DEC. n° 040012DR10 du 02-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain MUZET, directeur de l'UPS n° S0858 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 16.000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MUZET, délégation de signature est donnée à Monsieur CANDAS Victor [DR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain MUZET et de Monsieur Victor CANDAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain HOEFT [IE-CNRS], à l'effet de signer au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1.000 € HT à la date de la signature de la commande.

La décision n° 020084DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain NOUAILHAT, délégué régional Alsace

DR12 - Provence

UPR n° 7251 - Centre de Recherche de la Matière Condensée et des Nanosciences

M. VIATCHESLAV SAFAROV
MME VÉRONIQUE COSQUER

DEC. n° 040742DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Viatcheslav SAFAROV, Directeur de l'UPR 7251 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Viatcheslav

SAFAROV, délégation de signature est donnée à Madame Véronique COSQUER (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UPR n° 7251 - Centre de Recherche de la Matière Condensée et des Nanosciences

MME VÉRONIQUE COSQUER

DEC. n° 040807DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Véronique COSQUER (Ingénieure d'Etudes) Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Viatcheslav SAFAROV, directeur de l'UPR n° 7251

UPR n° 9025 - Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse (EIPL)

M. FRÉDÉRIC CARRIÈRE
M. VINCENT ARONDEL
MME MARIE-THÉRÈSE SAUVE

DEC. n° 040686DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric CARRIÈRE, Directeur de l'UPR 9025 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric CARRIÈRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent ARONDEL (Chargé de Recherche), et à Madame Marie-Thérèse SAUVE (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UPR n° 9025 - Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse (EIPL)

MME MARIE-THÉRÈSE SAUVE

DEC. n° 040802DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse SAUVE (Ingénieure d'Etudes) gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric CARRIÈRE, directeur de l'UPR n° 9025

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

M. ALAIN FILLOUX
MME BRIGITTE VIDEAU
MME MARTINE CHARTIER
MME GENEVIÈVE BALL
MME ARLETTE RAGE

DEC. n° 040714DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain FILLOUX, Directeur de l'UPR 9027 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain FILLOUX, délégation de signature est donnée à Mesdames Brigitte VIDEAU (Ingénieure d'Etudes), Martine CHARTIER (Ingénieure d'Etudes), Geneviève BALL (Assistante Ingénieure), Arlette RAGE (Assistante Ingénieure), aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UPR n° 9027 - Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)

MME BRIGITTE VIDEAU
MME MARTINE CHARTIER
MME GENEVIÈVE BALL
MME ARLETTE RAGE

DEC. n° 040782DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Brigitte VIDEAU (Ingénieure d'Etudes), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte VIDEAU, délégation est donnée à Madame Martine CHARTIER (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte VIDEAU et de Madame Martine CHARTIER, délégation est donnée à Madame Geneviève BALL (Assistante Ingénieure) et à Madame Arlette RAGE (Assistante Ingénieure) administrative aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain FILLOUX, directeur de l'UPR n° 9027

UPR n° 9036 - Bioénergétique et Ingénierie des Protéines (BIP)

MME MIREILLE BRUSCHI
MME CÉCILE VINCENTI
MME SIMONE PEPIN

DEC. n° 040773DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille BRUSCHI, Directrice de l'UPR 9036 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BRUSCHI, délégation de signature est donnée à Madame Cécile VINCENTI (Technicienne) et à Madame Simone PEPIN

(Attachée d'administration de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020404DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UPR n° 9036 - Bioénergétique et Ingénierie des Protéines (BIP)

MME CÉCILE VINCENTI

DEC. n° 040820DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Cécile VINCENTI (Technicienne), Gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mireille BRUSCHI, directrice de l'UPR n° 9036

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

M. FRÉDÉRIC BARRAS
MME MARIE-THÉRÈSE VERNETTE

DEC. n° 040731DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BARRAS, Directeur de l'UPR 9043 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse VERNETTE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UPR n° 9043 - Laboratoire de chimie bactérienne

MME MARIE-THÉRÈSE VERNETTE

DEC. n° 040810DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse VERNETTE (Technicienne) Secrétaire-Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BARRAS, directeur de l'UPR n° 9043

USR n° 2164 - Laboratoire d'aérodynamisme et de biomécanique du mouvement (LABM)

M. DANIEL FAVIER

M. ERIC BERTON

DEC. n° 040727DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel FAVIER, Directeur de l'USR 2164 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FAVIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric BERTON (Chargé de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020426DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

USR n° 2164 - Laboratoire d'aérodynamisme et de biomécanique du mouvement (LABM)

M. ERIC BERTON

DEC. n° 040839DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric BERTON (Chargé de Recherche), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel FAVIER, directeur de l'USR n° 2164

USR n° 2207 - Observatoire de Haute-Provence (OHP)

M. MICHEL BOER

M. CLAUDE VIALLE

MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 040681DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel BOER, Directeur de l'USR 2207 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BOER, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude VIALLE (Ingénieur de Recherche) et à Madame Sylviane GUYOT (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

USR n° 2207 - Observatoire de Haute-Provence (OHP)

M. CLAUDE VIALLE

MME SYLVIANE GUYOT

DEC. n° 040805DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude VIALLE (Ingénieur de Recherche), Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude VIALLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylviane GUYOT (Ingénieure d'Etudes), Secrétaire Générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BOER, directeur de l'USR n° 2207

UMR n° 694 - Modélisation et Simulation pour l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage (MAP)

M. MICHEL FLORENZANO

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 040672DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel FLORENZANO, Directeur de l'UMR 694 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel FLORENZANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BERTHELOT (Directeur Adjoint) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020428DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 694 - Modélisation et Simulation pour l'Architecture, l'Urbanisme et le Paysage (MAP)

M. MICHEL BERTHELOT

DEC. n° 040823DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel BERTHELOT (Directeur Adjoint), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel FLORENZO, directeur de l'UMR n° 694

UMR n° 6057 - Laboratoire Parole et Langage (LPL)

M. PHILIPPE BLACHE

M. NOËL NGUYEN

DEC. n° 040740DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BLACHE, Directeur de l'UMR 6057 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un mon-

tant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BLACHE, délégation de signature est donnée à Monsieur Noël NGUYEN (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.
 Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6057 - Laboratoire Parole et Langage (LPL)
M. NOËL NGUYEN

DEC. n° 040809DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Noël NGUYEN (Professeur), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.
 Signé : Philippe BLACHE, directeur de l'UMR n° 6057

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille
M. OLIVIER LE FEVRE
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME HÉLÈNE VICQ

DEC. n° 040706DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, Directeur de l'UMR 6110 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), et Madame Hélène VICQ (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.
 Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille
M. DOMINIQUE POULIQUEN
MME HÉLÈNE VICQ

DEC. n° 040778DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), Directeur Technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique

POULIQUEN (Ingénieur de Recherche), Directeur Technique, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Hélène VICQ (Ingénieure d'Etudes) Administratrice.
 Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.
 Signé : Olivier LE FEVRE, directeur de l'UMR n° 6110

UMR n° 6114 - Groupe de Chimie Organique et Matériaux Moléculaires (GCOM2)
M. ANDRÉ SAMAT
M. VLADIMIR LOKCHINE
M. PIERRE BRUN
M. FRÉDÉRIC FAGES

DEC. n° 040741DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur André SAMAT, Directeur de l'UMR 6114 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André SAMAT, délégation de signature est donnée à Messieurs Vladimir LOKCHINE (Chargé de Recherche), Pierre BRUN (Professeur), Frédéric FAGES (Professeur), aux fins mentionnées ci-dessus.
 La décision n° 020562DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
 Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6114 - Groupe de Chimie Organique et Matériaux Moléculaires (GCOM2)
M. FRÉDÉRIC FAGES

DEC. n° 040784DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric FAGES (Professeur), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.
 Signé : André SAMAT, directeur de l'UMR n° 6114

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines
M. RICHARD SEMPERE
M. JEAN-CHRISTOPHE POGGIALE

DEC. n° 040666DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Richard SEMPERE, Directeur de l'UMR 6117 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard SEMPERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe POGGIALE (Directeur-Adjoint) aux fins mentionnées ci-dessus.
 Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6121 - Matériaux divisés, Revêtements, Electrocéramiques (MADIREL)

M. YVAN MASSIANI
M. RENAUD DENOYEL

DEC. n° 040685DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MASSIANI, Directeur de l'UMR 6121 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MASSIANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud DENOYEL (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020445DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6121 - Matériaux divisés, Revêtements, Electrocéramiques (MADIREL)

M. RENAUD DENOYEL

DEC. n° 040792DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Renaud DENOYEL (Directeur de Recherche), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan MASSIANI, directeur de l'UMR n° 6121

UMR n° 6124 - Institut d'études africaines

M. JEAN-LOUIS TRIAUD
M. FRANÇOIS-XAVIER FAUVELLE
MME COLETTE DUBOIS

DEC. n° 040757DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis TRIAUD, Directeur de l'UMR 6124 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis TRIAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur François-Xavier FAUVELLE (Directeur-Adjoint) et à Madame Colette DUBOIS (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020559DR12 du 15 mai 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6124 - Institut d'études africaines

M. FRANÇOIS-XAVIER FAUVELLE
MME COLETTE DUBOIS

DEC. n° 040811DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur François-Xavier FAUVELLE

(Chargé de recherche), Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier FAUVELLE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Colette DUBOIS (Professeur).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis TRIAUD, directeur de l'UMR n° 6124

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition (LNC)

M. BRUNO POU CET
MME LU CE MOERMAN

DEC. n° 040684DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno POU CET, Directeur de l'UMR 6155 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno POU CET, délégation de signature est donnée à Madame Luce MOERMAN (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020379DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition (LNC)

MME LU CE MOERMAN

DEC. n° 040861DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Luce MOERMAN (Technicienne), Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno POU CET, directeur de l'UMR n° 6155

UMR n° 6156 - Neurogenèse et Morphogenèse dans le Développement et chez l'Adulte

MME GENEVIÈVE ROUGON
M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 040708DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Geneviève ROUGON, Directrice de l'UMR 6156 à l'effet de signer, au nom du

Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020377DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6156 - Neurogenèse et Morphogenèse dans le Développement et chez l'Adulte

M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 040796DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'UMR n° 6156

UMR n° 6180 - Chirotechnologies : Catalyse et Biocatalyse

M. CHRISTIAN ROUSSEL

MME MIREILLE ZELLER

DEC. n° 040669DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian ROUSSEL, Directeur de l'UMR 6180 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian ROUSSEL, délégation de signature est donnée à Madame Mireille ZELLER (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6180 - Chirotechnologies : Catalyse et Biocatalyse

MME MIREILLE ZELLER

DEC. n° 040794DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille ZELLER (Assistante Ingénieure), Administratrice-Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian ROUSSEL, directeur de l'UMR n° 6180

UMR n° 6181 - Modélisation et Simulation Numérique en Mécanique et Génie des Procédés

M. PATRICK BONTOUX

M. BERNARD ROUX

MME COLETTE LECHALARD

MME FRANÇOISE CHARBIT

DEC. n° 040743DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick BONTOUX, Directeur de l'UMR 6181 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BONTOUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard ROUX (Directeur de Recherche), Madame Colette LECHALARD (Technicienne), et Madame Françoise CHARBIT (Professeur d'Université) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010339DR12 du 19 octobre 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6181 - Modélisation et Simulation Numérique en Mécanique et Génie des Procédés

M. BERNARD ROUX

MME FRANÇOISE CHARBIT

MME COLETTE LECHALARD

DEC. n° 040813DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard ROUX (Directeur de Recherche), Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard ROUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Françoise CHARBIT (Professeur).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard ROUX et de Madame Françoise CHARBIT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Colette LECHALARD (Technicienne), Assistante de Direction - Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick BONTOUX, directeur de l'UMR n° 6181

UMR n° 6182 - Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques

M. MARC SENTIS
M. PHILIPPE DELAPORTE

DEC. n° 040679DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc SENTIS, Directeur de l'UMR 6182 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc SENTIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DELAPORTE (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020454DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6182 - Laboratoire Lasers, Plasmas et Procédés Photoniques

M. PHILIPPE DELAPORTE

DEC. n° 040793DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DELAPORTE (Directeur de Recherche), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc SENTIS, directeur de l'UMR n° 6182

UMR n° 6184 - Neurobiologie des Interactions Cellulaires et Neurophysiopathologie (NICN)

M. MICHEL KHRESTCHATISKY
M. GÉRARD CHARTON

DEC. n° 040739DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel KHRESTCHATISKY Directeur de l'UMR 6184 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel KHRESTCHATISKY, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard CHARTON (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020383DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6184 - Neurobiologie des Interactions Cellulaires et Neurophysiopathologie (NICN)

M. GÉRARD CHARTON

DEC. n° 040783DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard CHARTON (Ingénieur d'Etudes), Ingénieur en techniques biologiques, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel KHRESTCHATISKY, directeur de l'UMR n° 6184

UMR n° 6186 - Interactions Cellulaires, Neurodégénérescence et Neuroplasticité (IC2N)

M. ANDRÉ NIEOULLON
MME KATIA MATTEI
MME SYLVIE ROS

DEC. n° 040711DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur André NIEOULLON, Directeur de l'UMR 6186 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André NIEOULLON, délégation de signature est donnée à Madame Katia MATTEI (Technicienne), et Madame Sylvie ROS (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020370DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6186 - Interactions Cellulaires, Neurodégénérescence et Neuroplasticité (IC2N)

MME KATIA MATTEI

DEC. n° 040780DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Katia MATTEI (Technicienne), secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André NIEOULLON, directeur de l'UMR n° 6186

UMR n° 6191 - Biologie cellulaire et moléculaire des plantes et des bactéries

M. THIERRY HEULIN
M. JEAN-JACQUES LEGUAY
MME JOSÉPHINE RAMON
MME ELISABETH DUSSAUZE

DEC. n° 040694DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Thierry HEULIN, Directeur de l'UMR 6191 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry HEULIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques LEGUAY (Directeur de Recherche), à Madame Joséphine RAMON (cadre CEA), et à Madame Elisabeth DUSSAUZE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030621DR12 du 7 mars 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6191 - Biologie cellulaire et moléculaire des plantes et des bactéries

MME JOSÉPHINE RAMON
MME ELISABETH DUSSAUZE

DEC. n° 040826DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Joséphine RAMON (Cadre CEA) à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joséphine RAMON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Elisabeth DUSSAUZE (Technicienne), Secrétaire de Direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry HEULIN, directeur de l'UMR n° 6191

UMR n° 6193 - Institut de neurosciences cognitives de la Méditerranée (INCM)

M. DRISS BOUSSAOU
MME ALEXA RIEHLE

DEC. n° 040751DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Driss BOUSSAOU, Directeur de l'UMR 6193 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Driss Boussaoud, délégation de signature est donnée à Madame Alexa RIEHLE (Directrice de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6193 - Institut de neurosciences cognitives de la Méditerranée (INCM)

MME ALEXA RIEHLE

DEC. n° 040866DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Alexa RIEHLE (Directrice de Recherche), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Driss BOUSSAOU, directeur de l'UMR n° 6193

UMR n° 6207 - Centre de Physique Théorique (CPT)

M. MARC KNECHT
MME MARIE-THÉRÈSE DONEL

DEC. n° 040697DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc KNECHT, Directeur de l'UMR 6207 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc KNECHT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Thérèse DONEL (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030655DR12 du 1^{er} décembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6207 - Centre de Physique Théorique (CPT)

MME MARIE-THÉRÈSE DONEL

DEC. n° 040790DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse DONEL (Ingénieure d'Etudes), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc KNECHT, directeur de l'UMR n° 6207

UMR n° 6540 - Diversité, Evolution et Ecologie Fonctionnelle Marine

M. JEAN-PIERRE FERALE

MME MIREILLE HARMELIN-VIVIEN

DEC. n° 040663DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre FÉRAL, Directeur de l'UMR 6540 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre FÉRAL, délégation de signature est donnée à Madame Mireille HARMELIN-VIVIEN (Directrice de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6540 - Diversité, Evolution et Ecologie Fonctionnelle Marine

MME MIREILLE HARMELIN-VIVIEN

DEC. n° 040816DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille HARMELIN-VIVIEN (Directrice de Recherche) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre FERALE, directeur de l'UMR n° 6540

UMR n° 6544 - Interactions Cellulaires NeuroEndocriniennes (ICNE)

M. ALAIN ENJALBERT

MME CONCEPTION GAUTRON

DEC. n° 040673DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain ENJALBERT, Directeur de l'UMR 6544 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à Madame Conception GAUTRON (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020424DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6544 - Interactions Cellulaires NeuroEndocriniennes (ICNE)

MME CONCEPTION GAUTRON

DEC. n° 040800DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Conception GAUTRON (Technicienne), secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'UMR n° 6544

UMR n° 6545 - Laboratoire de Génétique et Physiologie du Développement (LGPD)

M. JACQUES PRADEL

M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 040709DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques PRADEL, Directeur de l'UMR 6545 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques PRADEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020448DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6545 - Laboratoire de Génétique et Physiologie du Développement (LGPD)

M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 040789DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes), Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques PRADEL, directeur de l'UMR n° 6545

UMR n° 6550 - Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)

M. ROY ALESKAN

MME MARIE-PIERRE DEVARIEUX

DEC. n° 040771DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roy ALESKAN, Directeur de l'UMR 6550 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roy ALEKSAN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre DEVARIEUX (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6550 - Centre de Physique des Particules de Marseille (CPPM)

MME MARIE-PIERRE DEVARIEUX

DEC. n° 040830DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Pierre DEVARIEUX (Ingénieur d'Etudes) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roy ALEKSAN, directeur de l'UMR n° 6550

UMR n° 6570 - Temps Espaces Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMME)

M. BERNARD COUSIN

MME CLAUDE BRUGGIAMOSCA

DEC. n° 040676DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard COUSIN, Directeur de l'UMR 6570 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard COUSIN, délégation de signature est donnée à Madame Claude BRUGGIAMOSCA (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020467DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6570 - Temps Espaces Langages Europe Méridionale Méditerranée (TELEMME)

MME CLAUDE BRUGGIAMOSCA

DEC. n° 040787DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Claude BRUGGIAMOSCA (Technicienne) Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés

préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard COUSIN, directeur de l'UMR n° 6570

UMR n° 6572 - Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne

M. HENRI AMOURIC

MME SYLVIE PONS

DEC. n° 040817DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Henri AMOURIC, Directeur de l'UMR 6572 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri AMOURIC, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PONS (Gestionnaire) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020612DR12 du 7 janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6572 - Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne

MME SYLVIE PONS

DEC. n° 040812DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Sylvie PONS (Technicienne) Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri AMOURIC, directeur de l'UMR n° 6572

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - Archéologie Méditerranéenne et Africaine

M. PATRICE POMEY

M. DOMINIQUE GARCIA

MME CRISTEL LANATA

DEC. n° 040700DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrice POMEY, Directeur de l'UMR 6573 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice POMEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GARCIA (Directeur-Adjoint) et Madame Cristel LANATA (Technicienne), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020446DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6573 - Centre Camille Jullian - Archéologie Méditerranéenne et Africaine

M. DOMINIQUE GARCIA

MME CRISTEL LANATA

DEC. n° 040781DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Dominique GARCIA (Enseignant-chercheur) Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GARCIA, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Cristel LANATA (Technicienne), Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice POMEY, directeur de l'UMR n° 6573

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (QREQAM)

M. FRANCIS BLOCH

M. PATRICK PINTUS

M. DOMINIQUE HENRIET

MME ISABELLE MAUDUECH

DEC. n° 040724DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Francis BLOCH, Directeur de l'UMR 6579 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis BLOCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick PINTUS (Professeur), Monsieur Dominique HENRIET (Professeur) et à Madame Isabelle MAUDUECH (Ingénieure d'Etudes), aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6579 - Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (QREQAM)

MME ISABELLE MAUDUECH

M. DOMINIQUE HENRIET

M. PATRICK PINTUS

DEC. n° 040795DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Isabelle MAUDUECH (Ingénieure d'Etudes), Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle

MAUDUECH, délégation est donnée aux fins mentionnées à ci-dessus à Monsieur Dominique HENRIET (Professeur).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MAUDUECH et de Monsieur Dominique HENRIET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Patrick PINTUS (Professeur).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis BLOCH, directeur de l'UMR n° 6579

UMR n° 6591 - Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative (IDEMEC)

M. CHRISTIAN BROMBERGER

MME NADIA MONSEGU

DEC. n° 040750DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian BROMBERGER, Directeur de l'UMR 6591 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BROMBERGER, délégation de signature est donnée à Madame Nadia MONSEGU (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020403DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6591 - Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative (IDEMEC)

MME NADIA MONSEGU

DEC. n° 040831DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Nadia MONSEGU (Technicienne), Secrétaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian BROMBERGER, directeur de l'UMR n° 6591

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

M. ALAIN POCHEAU

M. JOËL QUINARD

DEC. n° 040668DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain POCHEAU, Directeur de l'UMR 6594 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Pocheau, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël

QUINARD (Chargé de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

M. Joël QUINARD

DEC. n° 040829DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël QUINARD (Chargé de Recherche) à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain POCHEAU, directeur de l'UMR n° 6594

UMR n° 6612 - Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale

M. Patrick COZZONE

MME MONIQUE BERNARD

DEC. n° 040735DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick COZZONE, Directeur de l'UMR 6612 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick COZZONE, délégation de signature est donnée à Madame Monique BERNARD (Directrice de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020567DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6612 - Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale

MME MONIQUE BERNARD

DEC. n° 040788DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Monique BERNARD (Directrice de Recherche) Chercheur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick COZZONE, directeur de l'UMR n° 6612

UMR n° 6633 - Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (P2IM)

M. ROLAND STAMM

MME FRANÇOISE GOSSE

DEC. n° 040701DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roland STAMM, Directeur de l'UMR 6633 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roland STAMM, délégation de signature est donnée à Madame Françoise GOSSE (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030652DR12 du 17 novembre 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 6633 - Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires (P2IM)

MME FRANÇOISE GOSSE

DEC. n° 040801DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Françoise GOSSE (Assistante Ingénieure) gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roland STAMM, directeur de l'UMR n° 6633

UMR n° 8562 - Sociologie, Histoire, Anthropologie des Dynamiques Culturelles (SHADYC)

M. JEAN BOUTIER

MME FRANÇOISE PANARDIE

DEC. n° 040693DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean BOUTIER, Directeur de l'UMR 8562 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean BOUTIER, délégation de signature est donnée à Madame Françoise PANARDIE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020470DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UMR n° 8562 - Sociologie, Histoire, Anthropologie des Dynamiques Culturelles (SHADYC)

MME FRANÇOISE PANARDIE

DEC. n° 040777DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Françoise PANARDIE (Technicienne), gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean BOUTIER, directeur de l'UMR n° 8562

GDR n° 2334 - Cadres, Dynamiques, Représentations, Entreprises et Sociétés

M. PAUL BOUFFARTIGUE

DEC. n° 040728DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Paul BOUFFARTIGUE, Directeur du GDR 2334 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 020401DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

GDR n° 2352 - Immunociblage des tumeurs

M. LEE LESERMAN

DEC. n° 040769DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Lee LESERMAN, Directeur du GDR 2352 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 020437DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

GDR n° 2473 - Etudes post génomiques des bactéries phytopathogènes du genre Erwinia (GENEPAT)

M. FRÉDÉRIC BARRAS

MME MARIE-THÉRÈSE VERNETTE

DEC. n° 040732DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BARRAS, Directeur du GDR 2473 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BARRAS, délégation de signature est donnée à Madame

Marie-Thérèse VERNETTE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020388DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

GDR n° 2473 - Etudes post génomiques des bactéries phytopathogènes du genre Erwinia (GENEPAT)

MME MARIE-THÉRÈSE VERNETTE

DEC. n° 040819DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse VERNETTE (Technicienne) Secrétaire-Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric BARRAS, directeur du GDR n° 2473

FRE n° 2704 - Laboratoire de Chimie et Environnement

MME CATHERINE MASSIANI

M. HENRI WORTHAM

DEC. n° 040662DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Catherine MASSIANI, Directrice de la FRE 2704 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, États-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MASSIANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Henri WORTHAM (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

FRE n° 2704 - Laboratoire de Chimie et Environnement

M. HENRI WORTHAM

DEC. n° 040798DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Henri WORTHAM (Professeur), à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine MASSIANI, directrice de la FRE n° 2704

FRE n° 2722 - Groupe d'Etude des Réseaux Moteurs

M. GÉRARD HILAIRE
MME MICHÈLE ELLEON

DEC. n° 040677DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard HILAIRE, Directeur de la FRE 2722 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard HILAIRE, délégation de signature est donnée à Madame Michèle ELLEON (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

FRE n° 2722 - Groupe d'Etude des Réseaux Moteurs

MME MICHÈLE ELLEON

DEC. n° 040821DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Michèle ELLEON (Assistante Ingénieure), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard HILAIRE, directeur de la FRE n° 2722

FRE n° 2737 - Interactions entre Systèmes Protéiques et Différenciation dans la Cellule Tumorale (ISPDCT)

MME CLAUDETTE BRIAND
M. JACQUES MARVALDI

DEC. n° 040705DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Claudette BRIAND, Directrice de la FRE 2737 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudette BRIAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques MARVALDI (Directeur Adjoint) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

FRE n° 2737 - Interactions entre Systèmes Protéiques et Différenciation dans la Cellule Tumorale (ISPDCT)

M. JACQUES MARVALDI

DEC. n° 040776DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques MARVALDI (Professeur), Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claudette BRIAND, directrice de la FRE n° 2737

FRE n° 2738 - Ingénierie des Protéines

M. RÉGIS GUIEU
MME RITA CASO

DEC. n° 040671DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Régis GUIEU, Directeur de la FRE 2738 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis GUIEU, délégation de signature est donnée à Madame Rita CASO (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

FRE n° 2738 - Ingénierie des Protéines

MME RITA CASO

DEC. n° 040818DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Rita CASO (Technicienne), Secrétaire-Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Régis GUIEU, directeur de la FRE n° 2738

FRE n° 2761 - Dynamique des Récifs et des Plates-formes Carbonatées

M. JEAN BORGOMANO

DEC. n° 040680DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean BORGOMANO, Directeur de la FRE 2761 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

IFR n° 11 - Institut Jean Roche de biologie des interactions cellulaires

M. ALAIN ENJALBERT

M. CHRISTIAN REIL

DEC. n° 040749DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain ENJALBERT, Directeur de l'IFR 11 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain ENJALBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian REIL (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

IFR n° 11 - Institut Jean Roche de biologie des interactions cellulaires

M. CHRISTIAN REIL

DEC. n° 040835DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian REIL (Ingénieur d'Etudes), Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre National de la Recherche Scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain ENJALBERT, directeur de l'IFR n° 11

IFR n° 88 - Institut de Biologie Structurale et Microbiologie (IBSM)

MME MIREILLE BRUSCHI

M. ROBERT ROUSIC

MME SIMONE PEPIN

DEC. n° 040772DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Mireille BRUSCHI, Directrice de l'IFR 88 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille BRUSCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Robert ROUSIC (Ingénieur de Recherche) et à Madame Simone PEPIN (Attachée d'Administration de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020471DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

IFR n° 88 - Institut de Biologie Structurale et Microbiologie (IBSM)

M. ROBERT ROUSIC

MME SIMONE PEPIN

DEC. n° 040779DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert ROUSIC (Ingénieur de Recherche), à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert ROUSIC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Simone PEPIN (Attachée d'Administration de la Recherche), Attachée de Direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mireille BRUSCHI, directrice de l'IFR n° 88

IFR n° 112 - Pôle Méditerranéen des Sciences de l'Environnement

M. JEAN-YVES BOTTERO

MME JOËLLE CAVALIERI

DEC. n° 040754DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves BOTTERO, Directeur de l'IFR 112 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves BOTTERO, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle CAVALIERI (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

IFR n° 112 - Pôle Méditerranéen des Sciences de l'Environnement

MME JOËLLE CAVALIERI

DEC. n° 040786DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Joëlle CAVALIERI (Ingénieure d'Etudes) Cadre de gestion Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Yves BOTTERO, directeur de l'IFR n° 112

IFR n° 138 - Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

MME GENEVIÈVE ROUGON

M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 040753DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Madame Geneviève ROUGON, Directrice de l'IFR 138 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un mon-

tant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.
 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.
 La décision n° 020362DR12 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

IFR n° 138 - Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)

M. JEAN-LOUIS CHASSAING

DEC. n° 040797DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis CHASSAING (Ingénieur d'Etudes), Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Geneviève ROUGON, directrice de l'IFR n° 138

UPS n° 850 - Comité inter-régional Méditerranée

M. CHRISTIAN GRENZ

DEC. n° 040745DR12 du 01-03-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian GRENZ, Directeur de l'UPS 850 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 euros HT ;
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Provence

UPS n° 837 - Direction des systèmes d'information

M. CHRISTIAN MICHAU
MME JÖELLE MARTIN-FRACHE
M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 040013DR14 du 13-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian MICHAU, directeur de l'unité UPS 837, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90.000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MICHAU, délégation de signature est donnée à Madame Jöelle MARTIN-FRACHE, IR2, et à Monsieur Bernard JULIAN, IR, Directeur de projet BFC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040005DR14 du 22 janvier 2004 donnant

délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Katherine PIQUET-GAUTHIER, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UPS n° 837 - Direction des systèmes d'information

MME JÖELLE MARTIN-FRACHE
M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 040014DR14 du 13-04-2004

Délégation est donnée à Madame Jöelle MARTIN-FRACHE, IR2, Responsable BAGA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jöelle MARTIN-FRACHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur, Bernard JULIAN, IR, directeur du projet BFC.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian MICHAU, directeur de l'UPS n° 837

DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5067 - Laboratoire de physico-chimie des polymères

M. GÉRARD MARIN
MME JANY PHILIPPE
M. JEAN PEYRELASSE
MME JEANNE FRANCOIS

DEC. n° 030157DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Gérard MARIN, directeur de l'unité n° 5067, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exception des contrats de services relevant de la nomenclature générale.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation, à l'exception des ordres de mission permanents et des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard MARIN, délégation de signature est donnée à Jany PHILIPPE, Technicienne de classe supérieure, à Jean PEYRELASSE, Professeur, et à Jeanne FRANCOIS, Directrice de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030047DR15 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5067 - Laboratoire de physico-chimie des polymères

MME JANY PHILIPPE
M. JEAN PEYRELASSE
MME JEANNE FRANCOIS

DEC. n° 030158DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Madame Jany PHILIPPE, Technicienne de classe supérieure, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février

2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jany PHILIPPE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean PEYRELASSE, Professeur, Responsable du LPMI. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jany PHILIPPE et de Monsieur Jean PEYRELASSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Jeanne FRANCOIS, Directrice de recherche de 1^{ère} classe, Directrice du LRMP.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MARIN, directeur de l'UMR n° 5067

UMR n° 5478 - Centre de Recherches sur la Langue Basque et l'Expression Basque

M. BERNARD OYHARCABAL
M. MICHEL AURNAGUE

DEC. n° 030188DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Bernard OYHARCABAL, directeur de l'unité n° 5478, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exception des contrats de services relevant de la nomenclature générale.

Le laboratoire n'étant pas doté d'XLAB, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard OYHARCABAL, délégation de signature est donnée à Michel AURNAGUE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020180DR15 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5478 - Centre de Recherches sur la Langue Basque et l'Expression Basque

M. MICHEL AURNAGUE

DEC. n° 030189R15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Monsieur Michel AURNAGUE, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard OYHARCABAL, directeur de l'UMR n° 5478

UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire

MME DANIELLE GONBEAU
MME JANY PHILIPPE

M. CLAUDE GUIMON
M. CLAUDE POUCHAN

DEC. n° 030155DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Danielle GONBEAU, directrice de l'unité n° 5624, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exception des contrats de services relevant de la nomenclature générale.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation, à l'exception des ordres de mission permanents et des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Danielle GONBEAU, délégation de signature est donnée à Jany PHILIPPE, Technicienne de classe supérieure, à Claude GUIMON, Directeur de recherche et à Claude POUCHAN, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030045DR15 du 1^{er} janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire

MME JANY PHILIPPE
M. CLAUDE GUIMON
M. CLAUDE POUCHAN

DEC. n° 030156DR15 du 01-01-2003

Délégation est donnée à Madame Jany PHILIPPE, Technicienne de classe supérieure, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-A de la décision n° 020021DCAJ du 27 février 2002 [portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 1^{er}-I-E de la décision n° 020021DCAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jany PHILIPPE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Claude GUIMON, Directeur de recherche, Responsable de l'opération 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jany PHILIPPE et de Monsieur Claude GUIMON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Claude POUCHAN, Professeur, Responsable de l'opération 2.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Danielle GONBEAU, directrice de l'UMR n° 5624

DR16 - Paris Michel-Ange

UMR n° 7083 - Laboratoire de physico-chimie théorique

M. ARMAND AJDARI
M. ANTHONY MAGGS
M. PATRICK TABELING

DEC. n° 040013DR16 du 20-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Armand AJDARI, Directeur de l'UMR 7083 intitulée « Laboratoire de physico-chimie théorique » à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 30.000 euros HT à la date de signature de la commande,
- les attestations de service fait sur les factures des fournisseurs,
- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,

pays appartenant à l'Union Européenne ainsi que les bons de transport afférents à l'agence titulaire du marché en cours jusqu'à son terme.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Armand AJDARI, délégation de signature est donnée à Monsieur Anthony MAGGS, Directeur de recherche 2^e classe ou à Monsieur Patrick TABELING, Directeur de recherche 2^e classe aux fins mentionnées ci-dessus.

Le laboratoire n'étant pas doté d'Xlab, il convient de transmettre à la délégation Paris Michel-Ange un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 000174DR16 du 4 juillet 2000 est abrogée.

La présente décision prend effet à compter du 20 avril 2004.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 1563 - Ambiances architecturales et urbaines

M. GÉRARD HEGRON
M. DOMINIQUE GROLEAU
M. JEAN-FRANÇOIS AUGOYARD

DEC. n° 040136DR17 du 02-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard HEGRON, Directeur de l'UMR 1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard HEGRON, Directeur de l'UMR 1563, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GROLEAU, Ingénieur de recherche et à Monsieur Jean-François AUGOYARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020083DR17 du 1^{er} janvier 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

M. CLAUDE LABIT
M. JEAN-PAUL GUILLOIS
M. ERIC GAUTRIN
MME FRANÇOISE MAISONNEUVE

DEC. n° 040132DR17 du 02-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude LABIT, Directeur de l'UMR 6074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude LABIT, Directeur de l'UMR 6074, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul GUILLOIS, Ingénieur de Recherche, Monsieur Eric GAUTRIN, Ingénieur de recherche et à Madame Françoise MAISONNEUVE, Ingénieur de recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020142DR17 du 1^{er} septembre 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6074 - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

M. JEAN-PAUL GUILLOIS
M. ERIC GAUTRIN
MME FRANÇOISE MAISONNEUVE

DEC. n° 040133DR17 du 19-04-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul GUILLOIS, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul GUILLOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Eric GAUTRIN, Ingénieur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul GUILLOIS et de Monsieur Eric GAUTRIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Françoise MAISONNEUVE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LABIT, directeur de l'UMR n° 6074

UMR n° 7139 - Signaux oligosaccharidiques et lipidiques

MME CATHERINE BOYEN
M. PHILIPPE POTIN
M. MARC MENEYROL
MME BÉATRICE FAURE

DEC. n° 040134DR17 du 02-04-2004

Délégation est donnée Madame Catherine BOYEN, directrice de l'UMR 7139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BOYEN délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe POTIN, Chargé de recherche, Monsieur Marc MENEYROL, Ingénieur de recherche et à Madame Béatrice FAURE, Assistante-Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020071DR17 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 7139 - Signaux oligosaccharidiques et lipidiques

M. PHILIPPE POTIN
M. MARC MENEYROL
MME BÉATRICE FAURE

DEC. n° 040135DR17 du 16-04-2004

Délégation est donnée Monsieur Philippe POTIN, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe POTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Marc MENEYROL, Ingénieur de recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe POTIN et de Monsieur Marc MENEYROL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Béatrice FAURE, Assistante-Ingénieur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Catherine BOYEN, directrice de l'UMR n° 7139

Textes signalés

Premier ministre

Arrêté du 21 avril 2004 portant cessation de fonction au Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Il est mis fin, sur sa demande, à la fonction de secrétaire général adjoint du Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics de M. Nicolas Brunner, à compter du 1^{er} avril 2004.

JO du 24-04-2004, p. 7503

Arrêté du 28 avril 2004 portant nomination d'un chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès d'un préfet de région.

Mme Corinne Baron est maintenue dans les fonctions de chargée de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Poitou-Charentes à compter du 1^{er} avril 2004, pour une durée de trois ans.

JO du 02-05-2004, p. 7884

Arrêté du 28 avril 2004 portant nomination de chargés de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès de préfets de région.

Mme Carole Dabrigeon est maintenue dans les fonctions de chargée de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Rhône-Alpes à compter du 1^{er} juin 2004, pour une durée de trois ans.

JO du 02-05-2004, p. 7885

Arrêté du 28 avril 2004 portant nomination de chargés de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès de préfets de région.

M. Vincent Amoros est maintenu dans les fonctions de chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Bourgogne à compter du 15 mars 2004, pour une durée de trois ans.

JO du 02-05-2004, p. 7885

Arrêté du 28 avril 2004 portant nomination de chargés de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès de préfets de région.

M. Jean-Jacques Tomasini est maintenu dans les fonctions de chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Réunion à compter du 15 mai 2004, pour une durée de trois ans.

JO du 02-05-2004, p. 7885

Arrêté du 28 avril 2004 portant nomination de chargés de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès de préfets de région.

M. Loïc Poilpot est nommé chargé de mission pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication auprès du préfet de la région Auvergne à compter du 1^{er} avril 2004, pour une durée de trois ans.

JO du 02-05-2004, p. 7885

Ministère délégué à la recherche

Arrêté du 5 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre délégué.

Sont nommés au cabinet du ministre délégué : directeur du cabinet : M. Xavier Sahut d'Izarn. Chef de cabinet : Mme Dominique Dardel.

JO du 08-04-2004, p. 6697

Arrêté du 21 avril 2004 portant nomination (régisseurs d'avances).

Mme Dominique Dardel, chef de cabinet, est nommée régisseuse d'avances auprès du cabinet du ministre délégué à la recherche, en remplacement de Mme Danièle Küss.

JO du 06-05-2004, p. 8109

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n° 2004-317 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

JO du 09-04-2004, pp. 6729-6730

Décret du 15 avril 2004 portant cessation de fonctions et nomination d'un recteur d'académie.

JO du 17-04-2004, p. 7093

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de Mme Marie-Jeanne Philippe en qualité de rectrice de l'académie de Poitiers. M. Frédéric Cadet, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie de Poitiers.

Arrêté du 2 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre.

JO du 03-04-2004, p. 6535

Sont nommés au cabinet du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : En qualité de directeur du cabinet : M. Jean-Paul Faugère, conseiller d'Etat. En qualité de conseiller auprès du ministre : M. Igor Mitrofanoff, M. Jérôme Paolini. En qualité de chef de cabinet : M. Yann de La Barre de Nanteuil, commissaire de la marine. En qualité de conseiller technique : Mme Yolaine Arousseau-Perrin, M. Guillaume Canel, M. Pierre Molager, M. Vincent Roger. En qualité de conseillère, chef du secrétariat particulier : Mme Sylvie Fourmont.

Arrêté du 15 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre.

JO du 17-04-2004, p. 7093

Mme Marie-Jeanne Philippe, professeure des universités, est nommée directrice adjointe du cabinet du ministre.

Arrêté du 19 avril 2004 portant nomination au cabinet du ministre.

JO du 23-04-2004, p. 7418

Sont nommés au cabinet du ministre : en qualité de directeur adjoint du cabinet : M. Xavier Sahut d'Izarn. En qualité de conseiller : M. Lucien Bély, professeur des universités ; M. Cyril Nourissat, professeur des universités. En qualité de conseiller technique : Mme Hanifa Chérifi ; Mme Cécile Finon, administratrice adjointe principale des services du Sénat ; M. Frédéric Jugnet, professeur d'éducation physique et sportive ; Mme Marie-Joëlle Manteau, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale ; Mlle Véronique Mely.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Arrêté du 1^{er} avril 2004 portant revalorisation pour l'année scolaire 2002-2003 des taux de la prime d'encadrement doctoral et de recherche indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

JO du 16-04-2004, p. 7008

Les taux annuels de la prime d'encadrement doctoral et de recherche sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2002-2003 : Personnes mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 mars 1993 : 3 336,37 EUR ; Personnels mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 26 mars 1993 : 4 819,11 EUR ; Personnels mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 26 mars 1993 : 6 301,86 EUR.

Arrêté du 1^{er} avril 2004 fixant les taux de rémunération des heures pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture.

JO du 16-04-2004, pp. 7008-7009

A compter du 1^{er} janvier 2004, les cours et les séances de travaux dirigés, de travaux cliniques et de travaux pratiques sont rémunérés à l'heure effective par une indemnité non soumise à retenues pour pension et calculée selon les taux suivants : cours 57,95 EUR ; travaux dirigés 38,61 EUR ; travaux cliniques 28,95 EUR ; travaux pratiques 25,72 EUR. A compter du 1^{er} janvier 2004, la rémunération des personnes qui assurent une activité d'enseignement en vertu d'un contrat conclu conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 3 août 1994 et de l'article 2-1 du décret du 17 janvier 1990 ne peut être supérieure à 7 251,36 EUR par année scolaire et à 112,96 EUR par séance, la durée des séances étant d'une heure au moins et d'une heure trente au plus. L'arrêté du 23 janvier 2003 fixant les taux de rémunération des heures pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture est abrogé.

Arrêté du 1^{er} avril 2004 portant revalorisation pour l'année scolaire 2002-2003 des taux de la prime pédagogique indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

JO du 16-04-2004, p. 7009

Les taux annuels de la prime pédagogique sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2002-2003 : personnels mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 mars 1993 :

1 482,61 EUR ; personnels mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 26 mars 1993 :
1 853,32 EUR.

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

Décret n° 2004-321 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

JO du 09-04-2004, pp. 6736-6737

Décret du 20 avril 2004 portant nomination à la commission prévue à l'article 5 du décret n° 95-168 du 17 février 1995 modifié relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et aux commissions instituées par l'article 4 de la loi n° 94-530 du 28 juin 1994.

JO du 21-04-2004, p. 7280

Sont nommés membres de la commission : 1° En qualité de magistrat de la Cour des comptes : membre titulaire : M. Jacques Chabrun, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes. Membre suppléant : M. Christian Pheline, conseiller maître à la Cour des comptes. 2° En qualité de personnalités qualifiées : M. André Blanc, inspecteur général des finances honoraire ; M. Robert Pistre, ingénieur général des mines honoraire ; M. Louis Monchovet, préfet.

Décret du 21 avril 2004 portant nomination aux commissions prévues aux articles 5 à 7 du décret n° 95-168 du 17 février 1995 modifié relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et aux commissions instituées par l'article 4 de la loi n° 94-530 du 28 juin 1994.

JO du 22-04-2004, p. 7358

Sont nommés membres communs de ces commissions, en qualité de président : membre titulaire : M. Michel Bernard, président de section honoraire au Conseil d'Etat ; membre suppléant : Mme Michèle Puybasset, conseiller d'Etat honoraire.

Décret du 4 mai 2004 portant nomination à la commission prévue à l'article 6 du décret n° 95-168 du 17 février 1995 modifié relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions, compétente pour la fonction publique territoriale.

JO du 05-05-2004, p. 8021

Sont nommés pour trois ans membres de la commission : 1° En qualité de magistrat de la Cour des comptes : M. Pierre-Yves Richard, conseiller maître à la Cour des comptes, membre titulaire ; M. Jacques Chabrun, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, membre suppléant. 2° En qualité de personnalité qualifiée : M. Jean-Claude Denis, directeur général honoraire des services de la ville d'Angers, pour un nouveau mandat.

Commission nationale de l'informatique et des libertés

Délibération n° 2004-001 du 3 février 2004 portant élection du président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

JO du 24-04-2004, p. 7512

M. Alex Türk est élu président.

Délibération n° 2004-002 du 3 février 2004 portant délégation d'attribution au président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

JO du 24-04-2004, p. 7512

Délibération n° 2004-022 du 8 avril 2004 portant modification des articles 18 à 22 du règlement intérieur de la commission.

JO du 05-05-2004, pp. 8024-8025

Les articles 18 à 22 du règlement intérieur de la commission sont ainsi rédigés : « Art. 18. - Un secrétaire général coordonne et anime les services de la commission. Il exerce la responsabilité administrative de la communication et des affaires internationales. « Art. 19. - Les services comprennent, outre ceux directement rattachés au secrétaire général, une direction des affaires administratives, une direction des affaires juridiques et une direction de l'expertise informatique et des contrôles. « Art. 20. - La direction des affaires administratives est chargée des finances et de la logistique, de l'informatique interne et de la gestion des ressources humaines. « Art. 21. - La direction des affaires juridiques est chargée de l'instruction des formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements de données à caractère personnel, des réclamations, pétitions et plaintes, des demandes d'avis des pouvoirs publics et des demandes de conseil. Elle prépare les normes simplifiées et les recommandations. Elle traite les demandes de droit d'accès

indirect. Elle participe en tant que de besoin aux contrôles. « Art. 22. - La direction de l'expertise informatique et des contrôles assure la veille et la prospective technologiques. Elle participe en tant que de besoin à l'instruction des formalités préalables à la mise en oeuvre des traitements de données à caractère personnel, des réclamations, pétitions et plaintes, des demandes d'avis des pouvoirs publics et des demandes de conseil ainsi qu'à la préparation des normes simplifiées et des recommandations. Elle prépare et exécute les contrôles. »

Questions-Réponses parlementaires

Réponses aux questions parlementaires publiées au Journal officiel du 6 et du 20 avril 2004 (Assemblée nationale).

Premier ministre

Etat
(publications - Journaux officiels - version papier - maintien)
Assemblée nationale - JO du 06-04-2004, pp. 2848-2849

Question. - Le 2 mars 2004, M. Maxime Gremetz interroge M. le Premier ministre. À travers tout le pays de nombreux citoyens se rendent dans les mairies pour pouvoir y consulter le *Journal officiel* de la République et ainsi se tenir informés des décisions prises, des questions posées, des décrets, etc. Il semblerait que le *Journal officiel*, sous sa forme papier, soit condamné à disparaître au profit d'un journal électronique uniquement consultable depuis internet. C'est, en tout cas, ce qui ressort d'un article publié dans le journal *Aujourd'hui* daté du 9 février. Cette décision est très mal vécue par de nombreux citoyens qui, depuis de longues années, avaient pris l'habitude de se rendre dans les mairies pour y consulter le *Journal officiel* de la République et se tenir ainsi informés des décrets, des décisions prises et des questions posées en leur nom. Si cette décision venait à entrer en application, il s'agirait là d'une nouvelle fracture sociale : il y aurait d'un côté les citoyens qui disposent d'un ordinateur et sont abonnés à internet et, de l'autre côté, les citoyens qui ne peuvent s'équiper pour des raisons financières, et qui seront ainsi privés des informations précieuses du *Journal officiel*, auxquelles ils devraient pourtant tous avoir accès. C'est tout particulièrement le cas des présidents d'associations d'anciens combattants, très

attentifs à l'actualité parlementaire. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le *Journal officiel* de la République reste accessible à tous les citoyens.

Réponse. - L'ordonnance du 20 février 2004 relative aux modalités et effets de la publication des lois et de certains actes administratifs prévoit que l'entrée en vigueur des lois, des ordonnances et des décrets résulte de la double publication de ces textes « sur papier et sous forme électronique ». Contrairement aux craintes exprimées par l'honorable parlementaire, il n'est donc pas possible, en l'état du droit, de supprimer l'édition papier du *Journal officiel* « Lois et décrets ». Certes, l'ordonnance autorise le Gouvernement à dresser, par décret en Conseil d'État, une liste d'actes, autres que des lois, dont la publication, par dérogation à la règle rappelée, pourra se faire exclusivement par voie électronique. Mais les actes qui seront ainsi sélectionnés seront ceux qui ne s'adressent qu'à un public de professionnels disposant usuellement d'un accès au réseau internet. Quant à l'édition des débats parlementaires, elle n'entre pas dans le champ de l'ordonnance. En réalité, l'innovation majeure de l'ordonnance, qui fait suite à des propositions de la section du rapport et des études du Conseil d'État, consiste à donner à la version électronique du *Journal officiel* la même valeur juridique que l'édition sur papier. L'accès à la règle de droit s'en trouve facilité.

Ministère de la culture et de la communication

Archives et bibliothèques
(Archives nationales - fonctionnement - perspectives)
Assemblée nationale - JO du 20-04-2004, p. 3057

Question. - Le 23 mars 2004, M. Jean-Pierre Blazy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle du fonctionnement et sur le devenir des Archives nationales ainsi que sur les discussions en cours autour de leur future nouvelle implantation. Les Archives nationales contribuent pleinement à la mémoire collective et sont indispensables à la transmission de notre patrimoine culturel. Or, depuis plusieurs années, ces Archives nationales sont malheureusement en crise. D'une part, de nombreuses associations, dont l'association « Une cité pour les Archives nationales », se plaignent des conditions de travail des usagers, chercheurs ou universitaires salariés, mais aussi des citoyennes et citoyens portant un intérêt à l'histoire de France qui ont subi une dégradation certaine : bâtiments saturés, collecte de documents contemporains insuffisante, retards dans les classements d'archives, état physique très dégradé d'originaux en exemplaire unique. Les statistiques sont claires : le nombre des lecteurs a été divisé par deux. Il souhaiterait savoir quelles sont les conséquences des travaux de rénovation entrepris l'année dernière et destinés à améliorer ces

conditions de travail. D'autre part, lors du colloque du 5 novembre 2001, le Président de la République et le Premier ministre Lionel Jospin avaient reconnu la nécessité d'un nouveau centre afin de sauvegarder et continuer à collecter les documents qui sont parmi les plus importants de notre histoire. Un million d'euros a bien été inscrit au budget 2004 du ministère de la culture pour lancer le concours de maîtrise d'œuvre de ce nouveau centre, mais ces crédits n'auront de sens que lorsque le Gouvernement se sera prononcé sur le choix d'un site. Il souhaiterait donc savoir quelles sont les conclusions de l'étude conduite par la direction des Archives de France sur les sites les plus aptes à accueillir cette nouvelle structure (Fontainebleau, Saint-Denis Pierrefitte et Vincennes), ainsi que l'avancement de l'étude de programmation générale des équipements et de l'étude de conseil en organisation qui ont été lancées au titre des études préalables. Il lui demande enfin quel site le Gouvernement a-t-il choisi pour construire ce nouveau centre des Archives nationales dont tous les professionnels et usagers ont besoin.

Réponse. - Le Président de la République et le Gouvernement ont décidé la construction d'un nouveau centre des Archives nationales qui sera localisé sur le territoire de la commune de Pierrefitte, au terminus de la ligne 13 du métro, à proximité immédiate de

l'université de Paris VIII - Saint-Denis. Ce nouveau centre, d'une capacité de 320 kilomètres, aura vocation à accueillir l'ensemble des archives centrales de l'État depuis 1790 et permettra de faire face aux versements des trente années à venir. Les archives de l'Ancien régime et le minutier central des notaires parisiens resteront sur le site du centre historique des Archives nationales, dans le Marais. Le principe de la rénovation de ces bâtiments historiques est arrêté, même si leur rénovation ne pourra être pleinement menée à bien qu'après l'ouverture du nouveau

centre et le déménagement des archives qui doivent le rejoindre. Un usage sera conservé au site de Fontainebleau, où seront regroupées des archives sérielles susceptibles de faire l'objet d'une communication à distance. Dès cette année, les études de programmation seront achevées et il sera procédé au choix du maître d'œuvre. La livraison du nouvel équipement est prévue pour 2009. Parallèlement, sera conduite la réflexion sur l'organisation et le statut des Archives nationales dans leur nouvelle configuration.

À lire

- « Philippe Kourilsky inocule le gène du privé à l'Institut Pasteur »
Liaisons sociales, Magazine, n° 52, mai 2004, pp. 42-46
- « Fonction publique. Légalité d'avantages statutaires pour les anciens présidents d'université »
AJDA, n° 14/2004, 12 avril 2004, pp. 783-787
- « Services publics. Précisions sur le composition de la commission mixte de la procédure de recrutement des professeurs d'université »
AJDA, n° 14/2004, 12 avril 2004, p. 791
- « Fonction publique. Il ne peut y avoir de rémunération au mérite sans évaluation renouvelée »
AJDA, n° 15/2004, 19 avril 2004, p. 796
- « Droits fondamentaux. Service public et autorisation d'absence pour prière »
AJDA, n° 15/2004, 19 avril 2004, pp. 822-824
- « Actes. Retrait illégal d'une décision de reclassement d'un fonctionnaire »
AJDA, n° 15/2004, 19 avril 2004, p. 836
- « Fonction publique. Tous les cadres A ne bénéficient pas d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail »
AJDA, n° 15/2004, 19 avril 2004, p. 837
- « Classement d'un nouveau titulaire maître de conférences »
AJDA, n° 17/2004, 3 mai 2004, p. 942

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Loess, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01
télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE - AUVERGNE ET LIMOUSIN – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST – DR06

8 rue Baron-Louis, BP 30, 54002 NANCY Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00 – télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD - PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-ALPES – DRRA

site ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00
télécopie : 04 76 88 11 61

site VALLÉE DU RHÔNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 Labège Cedex
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Jacques BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF

M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION

M^{me} Nicole ABRIAL

M^{me} Françoise BARRIÈRE

M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN

M^{me} Pascale BUKHARI

M^{me} Kéty CHESSELET

M^{me} Catherine DELPECH

M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL

M. François MESSIN

M^{me} Janine SATURNIN

M^{me} Michèle SAUMON

M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M^{lle} Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M^{me} Corinne PRUNIER

M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

CONTACT PAR MÊL :

buloff@dsi.cnrs.fr

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

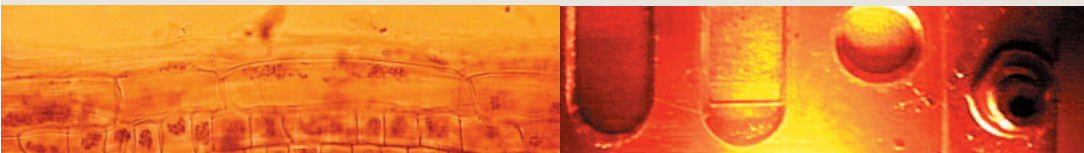
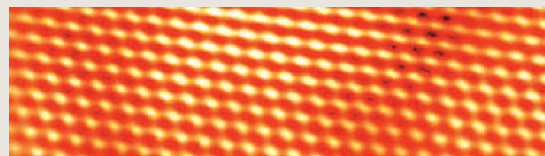
doginfo@services.cnrs.fr

CPPAP n° 2270 ADEP

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 60739 - 06-2004



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90